

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-troisième séance – Mercredi 20 novembre 2002, à 20 h 30

#### **Présidence de M. Alain Comte, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Michel Anchieri, M<sup>mes</sup> Fatiha Eberle, Sophie Fischer, Micheline Gioiosa, M. François Henry, M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan, MM. Pierre Maudet, Jean-Pierre Oberholzer, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Melissa Rebetz, Sandrine Salerno, MM. Daniel Sormanni, François Sottas et M<sup>me</sup> Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 6 novembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 novembre et mercredi 20 novembre 2002, à 17 h et 20 h 30, et samedi 23 novembre 2002, à 8 h et 10 h.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Motion de M<sup>mes</sup> Alice Ecuillon, Liliane Johner, Catherine Hämmmerli-Lang, Sophie Fischer, Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Christian Zaugg et André Fischer: «Maison de vacances pour personnes âgées La Nouvelle Roseraie (M-308)»<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'importance de la mise à la disposition des personnes âgées d'une maison de vacances propriété à part entière de la Ville de Genève;
- les difficultés que représentent la copropriété de la Nouvelle Roseraie entre la Ville de Genève et l'Hospice général et la gestion bicéphale de cette maison de vacances;
- l'importance pour les usagers de ne pas avoir la peur constante d'une fermeture éventuelle de la Nouvelle Roseraie;
- que, pour les personnes âgées ayant besoin d'une prise en charge légère et dont l'âge et/ou le handicap ne leur permettent pas de séjourner en altitude, la Nouvelle Roseraie représente l'assurance de pouvoir séjourner dans un lieu qui leur apporte la sécurité dont elles ont besoin;
- l'existence de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées au sein de laquelle siège un membre de chaque parti politique représenté au Conseil municipal (règlement du Conseil municipal, article 131, alinéa 8),

---

<sup>1</sup> Annoncée, 402.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à acquérir dans les meilleures conditions la part de la Nouvelle Roseraie appartenant à l'Hospice général et à présenter, dans les plus brefs délais, un projet d'arrêté au Conseil municipal stipulant les conditions d'acquisition de cette bâtisse sise à En Clies, 1806 Saint-Légier, au-dessus de Vevey;
- à prendre les contacts nécessaires afin de remettre la gestion de la Nouvelle Roseraie à la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC)**. Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, à la fin de 1966, la Nouvelle Roseraie a été acquise pour une moitié par la Ville de Genève et l'autre moitié par l'Hospice général, dans le but de faire une maison de vacances pour personnes âgées, ainsi que la villa attenante qui, elle, a été acquise dans les mêmes conditions à la fin de 1971.

Cette maison du XVIII<sup>e</sup> siècle est située à 480 mètres d'altitude. Elle est particulièrement bien située, surplombant la Riviera vaudoise, et est bien adaptée à recevoir des personnes qui, fragilisées par les ans, ne supporteraient pas ou plus de séjourner à une altitude plus élevée. Or, la gestion de cette maison n'est pas sans poser des problèmes. En effet, si la Ville de Genève est bien propriétaire de la moitié de cette maison, si elle participe, selon une convention entre l'Hospice général et elle-même, à la moitié du déficit – peut-être faudrait-il plutôt parler de subvention – ainsi qu'aux 50% des frais de réparation et transformation, la Ville de Genève participe aussi à raison de 50 000 francs par année aux frais de gestion.

La gestion est assurée par l'Hospice général, selon l'article 9 de la convention que je vous cite: «L'Hospice général jouit des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'établissement avec notamment les attributions suivantes: il prépare le budget d'exploitation; il engage, nomme et révoque le directeur ainsi que tout le personnel de l'établissement; il détermine les attributions du directeur de l'établissement et contrôle l'activité de celui-ci.» Il est clair que, dans l'état actuel, la Ville de Genève est surtout bonne pour payer et, malgré qu'elle ait un représentant dans la nouvelle commission de surveillance, ses prérogatives sont extrêmement limitées.

Ces dernières semaines, M. le conseiller administratif Tornare a exprimé sa volonté, qui est aussi la nôtre, de trouver une solution acceptable afin de répondre aux soucis des usagers qui se sont mobilisés en présentant des pétitions soit au Conseil municipal, soit au Grand Conseil, exprimant leur préoccupation d'une éventuelle fermeture des maisons de vacances de Florimont et de la Nouvelle Roseraie. Toutefois, seul ici le sort de la Nouvelle Roseraie nous concerne puisque c'est d'elle que nous sommes copropriétaires.

Par cette motion, nous souhaitons apporter une pierre à la construction d'une solution acceptable pour toutes les parties – en ayant en point de mire l'intérêt bien compris des usagers, puisque, pour nous, c'est ce qui prime – et soutenir les démarches à entreprendre par le Conseil administratif. A cet égard, permettez-moi de saluer l'initiative du magistrat et de le remercier pour l'effort qu'il a fait en obtenant que la Nouvelle Roseraie soit exceptionnellement ouverte pour la période du Nouvel An, soit du 26 décembre 2002 au 8 janvier 2003.

Permettez-moi également de remercier et de saluer les efforts du personnel qui va assurer ce séjour en heures supplémentaires, payées comme telles, mais sur le budget de la Ville. Selon les propos de M. Tornare, le coût en est estimé à environ 40 000 francs, qui sera pris sur un des fonds de la Ville de Genève. Toutefois, il faut relever que le personnel a été diminué et que le temps de travail des collaborateurs a été annualisé à 38 semaines: ils sont sur les genoux! La solution de cette année ne pourra peut-être pas tenir le coup. Les usagers ont été informés de cette ouverture par lettre du 11 novembre et j'espère que ce court délai permettra de remplir la maison.

Je reviens à mes moutons. Il semble difficile que cette maison soit gérée par la Ville de Genève elle-même; il faudrait que la Ville en devienne propriétaire à part entière et qu'elle en confie, par exemple, la gestion à la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, organe de la Ville de Genève qui gère actuellement la maison Les Tilleuls ainsi que Fort-Barreau, et qui pourrait confier à une des deux institutions la logistique concernant la Nouvelle Roseraie.

En ce qui concerne la maison de Florimont, si une solution doit être trouvée, c'est bien par son propriétaire, l'Hospice général. La Ville de Genève n'ayant pas pour mission de sauver l'Hospice général et de reprendre ses canards boiteux.

Pour revenir à la Nouvelle Roseraie, il est souhaitable que cette maison ait une direction de proximité, formée pour cela, tel qu'un maître de pension, par exemple, qui, entre autres tâches, soigne l'accueil et la relation avec les autres. La solution actuelle d'un directeur-gestionnaire pour les deux maisons est mal ressentie par les pensionnaires, même si une personne en formation d'animatrice est sur place. Un vrai maître de pension s'occuperait aussi de l'animation et il est important que ce type de maison retrouve une âme.

Il est bon de rappeler aussi que la Nouvelle Roseraie n'est pas une structure pour personnes défavorisées, n'est pas une structure pour indigents comme d'aucuns voudraient le faire croire. Si nous considérons que cette maison a une vocation sociale et non mercantile, il n'en reste pas moins que des tarifs modulables, en fonction de la situation financière de chacun et de chacune, devraient être mis en place et ainsi, naturellement, en améliorer le rendement en veillant toutefois, chose primordiale à nos yeux, que les personnes économiquement faibles ne soient pas préférentielles.

Il est bon de rappeler que, suite aux travaux de transformation effectués en 1996, toutes les chambres sont dotées de douche et de toilettes. A cet égard, je voudrais rectifier une erreur se trouvant dans le rapport de la commission des affaires sociale du Grand Conseil. En effet, ces travaux ont été pris en charge par l'Hospice général et la Ville de Genève à raison de 1,3 million de francs chacun, auxquels se sont ajoutés des dons provenant d'une fondation privée, de la Loterie romande et des pensionnaires; ces travaux n'ont pas été entièrement couverts, comme il est dit dans le rapport, «par des fonds hors de l'Etat». Cela en ce qui concerne la Nouvelle Roseraie.

Nous sommes convaincus qu'une telle structure est indispensable afin de lier la gerbe des structures médico-sociales et socioculturelles destinées aux aînés de notre ville, peut-être aussi de notre canton, avec une ouverture et une participation des autres communes, comme c'est le cas actuellement. C'est pourquoi nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette motion, de la renvoyer au Conseil administratif ou à la commission des finances afin qu'ils en fassent bon usage.

Je voudrais encore rappeler qu'en 1976 il y a déjà eu une tentative de la Ville de Genève pour racheter la Nouvelle Roseraie, mais qui, finalement, n'a pas été concrétisée; aujourd'hui, je pense que les choses ont changé. Avant de terminer, je voudrais aussi dire qu'en 1971 la proposition d'achat de la villa attnante présentée le 2 novembre dans cette salle était acceptée, avec son rapport, le 16 décembre. Quel heureux Conseil municipal! Je vous remercie.

### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je remercie M<sup>me</sup> Ecuivillon, car ses propos sont constructifs, humains et intelligents. (*Quelques applaudissements.*) Madame Ecuivillon, quand vous dites des choses intelligentes je suis toujours objectif... La Ville de Genève et l'Hospice général ont acheté en commun, en 1967, la maison La Nouvelle Roseraie, afin de permettre à des personnes âgées de bénéficier de vacances et, surtout, d'un changement d'horizon.

Comme l'a dit M<sup>me</sup> Ecuivillon, des travaux ont été effectués pour améliorer le confort et envisager d'y accueillir des personnes âgées physiquement handicapées. Si vous vous êtes déjà rendus à la Nouvelle Roseraie, vous avez pu constater que c'est un endroit magnifique, qui est aussi maintenant un outil assez performant et accueillant. La Nouvelle Roseraie, sachez-le, dispose de 36 lits; elle accueille environ 600 personnes par an, dont la moitié environ réside en ville de Genève, pour des séjours d'une moyenne de deux à trois semaines. La moyenne d'âge, écoutez bien, est de 81,5 ans.

Vous aviez raison, Madame Ecuillon, j'ai poussé une gueulante l'année passée parce que je voulais que la Nouvelle Roseraie soit ouverte pendant les fêtes de fin d'année. Avec Roger Beer, chef du Service des espaces verts et de l'environnement, nous nous étions rendus sur place pour planter un arbre à la demande des résidants et, devant le directeur, j'avais dit que je voulais que cette maison soit ouverte entre Noël et Nouvel An. Cela n'a pas été possible, cela a été fait uniquement pour la maison de Florimont. Cette année, nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'elle soit ouverte, ce qui n'a pas été facile. Il a fallu négocier avec le personnel et trouver des personnes supplémentaires pour qu'entre Noël et Nouvel An les personnes âgées, ou d'autres qui sont parfois des personnes moins âgées mais qui ont besoin de repos à la Nouvelle Roseraie, puissent bénéficier des prestations de cette maison. Cela coûtera entre 40 000 et 50 000 francs.

Nous avons fait beaucoup de publicité ces derniers temps dans les clubs d'aînés – vous pouvez être rassurée, Madame Ecuillon – le Secrétariat des maisons de vacances, le CAD, a aussi fait une information. Nous avons fait paraître dans différents journaux destinés au troisième et au quatrième âge des publicités pour dire que la Nouvelle Roseraie sera ouverte durant la période des fêtes de fin d'année. De plus, je pense que, grâce à TV Léman bleu, demain matin il y aura encore plus de clients.

A l'heure actuelle, j'ai déjà eu plusieurs discussions avec l'Association des communes, avec le conseiller d'Etat Unger, avec l'Hospice général pour aller dans le sens que vous souhaitez et que je souhaite aussi, c'est-à-dire de pouvoir récupérer la totalité de la Nouvelle Roseraie, voire, pourquoi pas, de pouvoir aussi gérer Florimont, cela avec les communes. Je pense qu'une fondation intercommunale serait une bonne solution, car, comme je l'ai déjà dit, 50% environ des résidants vivent en ville de Genève et les autres 50% proviennent des communes. Il serait donc peut-être intéressant d'avoir une fondation, de droit privé ou de droit public, nous verrons; nous n'allons pas faire le débat ce soir, c'est de la musique d'avenir. Cela pourrait être la fondation qui gère les établissements que vous avez cités, Madame Ecuillon, les Tilleuls et Fort-Barreau, à laquelle la Ville est grandement partie prenante. Je vais dans ce sens, Mesdames et Messieurs, je peux vous le garantir, mais ce n'est pas facile.

J'en viens à l'acquisition éventuelle de cette maison. Comme je vous l'avais déjà dit, dans les années 70 et 80 la Ville a offert un certain nombre de prestations à l'Hospice général. Je donnerai plus de détails durant les débats que nous aurons à la commission sociale et de la jeunesse. Actuellement, l'Hospice général doit entre 7 et 8 millions de francs à la Ville de Genève, montant qui n'a jamais été payé. Mon prédécesseur, Michel Rossetti, conseiller administratif entre 1990 et 1999, avait demandé un avis de droit à un grand avocat de la place qui, dans les

conclusions de cet avis de droit, avait donné raison à la Ville en disant que la Ville devait recevoir à peu près 7,5 millions de francs – je ne me souviens plus du chiffre exact – de l’Hospice général.

Je suis bien conscient que, à l’heure actuelle, l’Hospice général n’a pas les liquidités pour offrir 7,5 millions de francs à la Ville de Genève. Ses problèmes de trésorerie sont certainement réels. En revanche – et c’est ce que je suis en train de négocier avec Pierre-François Unger, l’Hospice général et les communes – si l’Hospice général peut faire don de la moitié de la Nouvelle Roseraie et de Florimont en compensation des 7,5 millions de francs qu’il nous doit, cela pourrait être une bonne solution, un arrangement à mon avis tout à fait constructif.

Pour terminer, comme l’a déjà dit M<sup>me</sup> Ecuillon et comme le disent aussi les motionnaires dans la motion M-308, la mission actuelle de la Nouvelle Roseraie et la mission actuelle de Florimont correspondent à l’action sociale communautaire de proximité que la Ville et que les communes souhaitent. Si nous pouvons récupérer par l’intermédiaire d’une fondation ces deux maisons, nous corroborerons la politique sociale que nous essayons de mener depuis quelques mois. Nous allons donc dans votre sens.

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R).** Je ne m’exprimerai pas en qualité de motionnaire, mais comme représentante du Parti radical. Je ne sais pas si d’autres motionnaires désirent s’exprimer avant moi... Bon, je continue.

Bien entendu, les radicaux accepteront cette motion qui va dans le sens d’une clarification des missions de l’Hospice général qui, soit dit en passant, a déjà été contraint d’abandonner la gestion de la Maison de Vessy. Nous n’ignorons pas que cette transaction immobilière devra être avalisée par le Grand Conseil. Nous estimons qu’en acceptant cette motion nous atteindrons deux objectifs: permettre à l’Hospice général de réduire quelque peu sa dette envers la Ville de Genève et identifier la Nouvelle Roseraie comme faisant entièrement partie du patrimoine de la Ville, avec les responsabilités que cela implique quant à sa gestion au profit des habitants de notre cité.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP).** Bien entendu, nous adhérons entièrement aux propos de M<sup>me</sup> Ecuillon, qui a refait un peu l’histoire de la Nouvelle Roseraie; c’était très intéressant. Nous sommes aussi très satisfaits de la réaction de M. Tornare en la matière, parce que la population âgée de cette ville, également de ce canton – il faut quand même le dire – apprécie fortement les séjours de vacances que lui propose la Nouvelle Roseraie.

Il faut admettre que cette gestion bicéphale résultant d'une propriété divisée entre l'Hospice général et la Ville de Genève n'est pas très satisfaisante, non pas que la maison soit mal gérée, mais parce qu'elle est difficile à gérer. Nous souscrivons donc volontiers à la proposition d'acquérir la partie de cette maison propriété de l'Hospice général.

Quant à la future gestion de cette maison, la proposition de la confier à la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées mérite discussion, étant entendu que la mission première confiée par la Ville de Genève à cette fondation résidait dans la gestion des établissements médico-sociaux. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur cette question. C'est pourquoi nous souhaiterions que cette motion soit aussi renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse, afin d'étudier tous les paramètres contenus dans cette motion.

**M. René Grand (S).** Je prends la parole pour approuver tout ce qui a été dit jusqu'à présent. Simplement, en tant qu'assistant social, j'aimerais soutenir la spécificité de cette maison. Bien des personnes âgées invalides ou seules ne trouvent pas un endroit idéal pour pouvoir passer un moment de repos, de récupération, parce que, à l'hôtel ou ailleurs, il leur faudrait un entourage. A la Nouvelle Roseraie, il y a un personnel dévoué, compétent et je crois que cette prestation est tout à fait ce qu'a dit notre magistrat: une action sociale de proximité de la Ville qu'elle doit à ses citoyens. C'est pourquoi le Parti socialiste souscrit totalement à cette motion et pense qu'il faudrait aussi la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC).** S'agissant de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse ou à la commission des finances, je pense, effectivement, que dans un premier temps il faudrait la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse, puisque c'est cette dernière qui s'en était occupée en 1971. Pour la petite histoire, j'aimerais juste dire que M. Case, qui est le papa de M<sup>me</sup> Johner, siégeait dans cette commission et était intervenu à ce sujet. Je voudrais aussi dire que, à l'époque, fin 1966, début 1967, la maison a été achetée pour 375 000 francs.

J'ai déposé un amendement sur le bureau du président, car j'ai omis de mentionner, dans la première invite, la villa attenante, qui, en 1971, a été achetée pour 125 000 francs. Elle était destinée au couple de directeurs et est maintenant occupée par un employé de la Nouvelle Roseraie. J'ajoute donc dans l'invite l'acquisition de la villa, puisque, à l'époque, elle faisait partie du même *deal* entre l'Hospice général et la Ville de Genève:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

»— à acquérir dans les meilleures conditions la part de la Nouvelle Roseraie *et la villa attenante* appartenant à l'Hospice général...»

Je vous remercie de votre attention et j'accepte le renvoi de la motion M-308 à la commission sociale et de la jeunesse sans problème.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se prononce pour le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, mais à celle-ci exclusivement.

**M. Georges Queloz** (L). Pour l'instant, le groupe libéral n'est pas convaincu du bien-fondé de cette motion, mais ne s'opposera pas à son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse, cela pour en savoir plus.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** J'ai oublié de dire à M<sup>me</sup> Ecuillon que nous pourrions faire la proposition suivante à la commission sociale et de la jeunesse concernant le cahier des charges de ces deux maisons. Il s'agirait de laisser une petite place dans ces maisons pour la venue de jeunes qui sont en difficulté, qui ont fait des dépressions, etc., parce que vous savez que dans le domaine de l'action sociale communautaire nous privilégions beaucoup le dialogue entre les générations. Nous ne voulons pas non plus que ces maisons pour personnes âgées deviennent des ghettos.

Evidemment, Madame Ecuillon, cela sera à discuter avec vous. Je pense que cela pourrait être une bonne solution. Nous avons fait ces derniers temps beaucoup d'expériences dans ce domaine et il est vrai, malheureusement, que des personnes âgées ne voient plus suffisamment de jeunes, de plus en plus de fossés se créent, et nous devons détruire les murs et créer des passerelles entre les générations.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon** (DC). Toutes ces choses seront à discuter en commission sociale et de la jeunesse, bien entendu, mais d'emblée je voudrais relever que la Nouvelle Roseraie est une maison de vacances. Elle n'est pas une maison de convalescence, c'est extrêmement important à savoir, parce que, si vous en faites une maison de convalescence, ce sera un autre prix sur le plan du personnel, sur le plan de la gestion.

Il est très important que cette maison reste une maison de vacances et y accueillir des jeunes ou moins jeunes en état de dépression, je ne pense pas que ce soit une très bonne idée. Mais nous discuterons de tout cela en commission.

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Ecuillon est accepté sans opposition (2 abstentions des Verts).

Mise aux voix, la motion amendée est prise en considération et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité.

**Le président.** Le point suivant de notre ordre du jour concerne la motion M-309: «Pour une gestion objective de la propreté urbaine» et est lié avec la motion M-318: «Pour une gestion dynamique de la propreté en ville de Genève». Nous traiterons donc des deux motions ensemble.

**4.a) Motion de M<sup>mes</sup> Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Guy Dossan, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une gestion objective de la propreté urbaine» (M-309)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que, malgré les déclarations optimistes des responsables de la Voirie municipale, la ville de Genève est de plus en plus malpropre;
- que ce phénomène ne peut qu'avoir tendance à s'amplifier si l'on ne lutte pas énergiquement contre lui;
- que la souillure de l'environnement contribue au sentiment d'insécurité que ressent une part non négligeable de la population genevoise;
- que des expériences ont montré ailleurs (par exemple à Zurich ou à Paris) que des manières de mesurer objectivement la saleté urbaine, par exemple en se basant sur le degré de satisfaction des usagers, permettent de fixer des exigences minimales à atteindre en matière de nettoyage et qu'elles contribuent ainsi à une amélioration sensible de la situation en la matière,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un système de mesure objective de la propreté urbaine visant à améliorer cette dernière au profit des usagers de nos rues et plus spécifiquement de nos trottoirs.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 403.

**4.b) Motion de MM. Jean-Marc Guscetti, Pierre Reichenbach et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour une gestion dynamique de la propreté en ville de Genève» (M-318)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les corbeilles à déchets en ville de Genève débordent trop souvent;
- les toilettes publiques sont dans des états de salubrité variables;
- les tags se développent sur les murs de la ville;
- la propreté est un des facteurs liés au développement durable;
- le Conseil municipal doit fréquemment réagir sur la propreté et l'hygiène en ville de Genève;
- la presse vient de mettre en évidence que Genève est une ville souillée,

et que, par conséquent,

- l'image de la Voirie et de ses collaborateurs est mise à mal par cet état de fait;
- le comportement respectueux des habitants n'est pas encouragé;
- le développement de maladies et d'infections est ainsi favorisé;
- le rayonnement de la Genève internationale s'en trouve altéré,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à introduire un management de la qualité (voire une certification ISO) à la Division de la voirie qui intégrera en particulier la satisfaction des habitants, des commerçants et des touristes.

**M. Jean-Marc Guscetti (L).** Tout d'abord, je vais m'exprimer sur un point technique. Effectivement, les deux objets sont très proches et nous aimerions, avant de débiter le débat proprement dit, avoir votre accord pour le remplacement de la motion M-309 par la motion M-318. Cela, c'est un premier point. Le deuxième point est d'ajouter à la motion M-318 le nom des motionnaires de la motion M-309. Est-ce que cela est clair et pourrions-nous avoir l'accord ou l'avis des motionnaires de la motion M-309?

**M. Michel Ducret (R).** C'est la première fois que je vois, dans cette enceinte, qu'on traite une motion avec une autre motion qui vient s'y ajouter... Le groupe radical n'a pas été consulté sur ce sujet et, jusqu'à nouvel avis, nous n'avons pas donné notre accord au traitement commun de ces deux motions... (*Brouhaha.*)

---

<sup>1</sup> Annoncée, 691.

**Le président.** Monsieur Ducret, pour que vous soyez informé, il faudrait déjà que votre chef de groupe et votre représentant au bureau soient présents... (*Brouhaha.*) Celles ou ceux qui ont des conversations privées sont priés de sortir de la salle ou alors d'écouter l'orateur...

*M. Michel Ducret.* J'ai tout mon temps, Monsieur le président, je suis là jusqu'à 23 h!

Je reviendrai simplement sur la motion M-309 déposée par le groupe radical. Je ne crois pas qu'il y ait besoin d'un long développement pour comprendre qu'aujourd'hui, parmi les causes principales du sentiment d'insécurité qui est croissant chez nos concitoyens – sentiment d'insécurité subjectif, je tiens à le souligner – figure la malpropreté urbaine. Celle-ci est due à des mauvais comportements de la plupart de nos concitoyens, mais aussi à une offre insuffisante au niveau des poubelles, du ramassage de celles-ci, à certaines prestations qui sont le fait de notre municipalité et qui sont relativement insuffisantes. Cette offre doit être améliorée pour faire pièce à ce sentiment d'insécurité, je le répète encore une fois, subjectif, contre lequel il faut lutter, parce que certains en usent pour d'autres motifs qui ne sont pas tous honorables. Il y a donc tout intérêt, Mesdames et Messieurs, que la propreté urbaine soit mieux assurée aujourd'hui. Je ne crois pas que cela soit un luxe, c'est réellement une demande croissante de notre population.

La motion qui vous est proposée ce soir ne demande qu'une chose, c'est qu'on agisse en tenant compte du degré de satisfaction de la population. L'exemple est simple et il vient de la ville de Zurich qui a mis au point un système d'évaluation des prestations de sa voirie en matière de propreté urbaine. Nous, le groupe radical et moi-même, souhaitons qu'un même système soit mis en place à Genève.

De toute façon, aujourd'hui, de plus en plus d'administrations publiques sont soumises à cette appréciation des usagers, qui sont en l'occurrence les gens dans la rue, nos concitoyens. Par exemple, cela se pratique depuis quelques années aux Transports publics genevois; cela se pratique aussi dans plusieurs administrations et nous demandons qu'un même système d'évaluation du degré de satisfaction de la population soit mis en place par rapport à la propreté urbaine.

J'en profite d'ailleurs pour dire que le Conseil municipal, dans une large majorité, a soutenu lors des séances du budget de l'année passée une augmentation du budget de nettoyage de la voirie, position que nous, les radicaux, avons soutenue; cela a été suivi d'effet et le magistrat a fait un travail dans cette direction. Il ne s'agit donc pas d'une critique de ce qui a été fait, c'est une demande de faire encore mieux, je tiens à le souligner. C'est une approche que nous croyons

pouvoir tous partager, vu les réactions en commission des travaux par rapport aux problèmes de propreté urbaine. Finalement, c'est une forme de concertation, une forme de participation que de demander que cette évaluation publique soit effectuée également dans ce domaine-là. Voilà le but de la motion que nous vous proposons ce soir.

**M. Alain Fischer (R).** Le préopinant a donné la position du groupe radical sur la motion M-309, je n'y reviendrai pas. Je prends la parole au sujet de la procédure et de ces deux motions, la M-309 et la M-318, que nous demandions simplement de lier et non pas de fusionner. Monsieur le président, lors de la séance du bureau hier soir à 16 h 30, il a été décidé qu'on liait les deux points, mais pas que l'on fusionnait les deux motions.

Je voulais donc apporter ces précisions et demander que les deux motions soient liées et soient envoyées à la même commission. Cela nous évitera d'avoir deux débats, cela allégera notre ordre du jour et la commission ne fera pas le travail à double dans un intervalle de trois mois. C'est juste cela que je voulais préciser: ne pas confondre fusion et liaison – même si elles sont dangereuses quelquefois...

**Le président.** Monsieur Fischer, pour nous, ces deux points sont liés et si certains proposent de les fusionner, ce n'est pas notre problème.

**M. René Winet (R).** Ce n'est pas la première motion pour la propreté de la ville que le Parti radical dépose. Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, il y a quelques années j'avais déposé la motion M-110, intitulée «Pour une ville plus propre». Cette motion a été amendée et renvoyée à la commission des travaux. Vous savez que le résultat, malheureusement, n'a pas été conforme à ce que nous avions demandé, à ce que j'avais proposé.

M. Ferrazino a proposé 500 000 francs dans le budget pour mieux nettoyer la ville. Mais qu'a-t-il fait nettoyer? Tous les tags et les graffitis, alors que ma motion visait plutôt le nettoyage des trottoirs, des rues, la propreté des parcs, le matériel urbain aussi, etc. Et si aujourd'hui nous avons deux motions, c'est parce que les résultats de la première motion n'ont pas donné satisfaction.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter les deux motions, celle des radicaux et celle des libéraux, qui demandent simplement d'améliorer la propreté dans notre ville. D'ailleurs, c'est une carte de visite pour les touristes et, en principe, une ville propre est aussi une ville sûre.

**M. Jean-Marc Guscetti** (L). Je suis un peu surpris par le «virevoltage» de nos collègues radicaux, mais ce n'est pas grave! Cela dit, pour la petite histoire, Pierre Maudet et Michèle Ducret m'avaient donné leur accord de principe sur la démarche que je vous ai proposée. Finalement, on lie les deux points, j'en prends acte.

Par rapport à cela, me permettez-vous, Monsieur le président, de parler maintenant plutôt de la motion libérale, à savoir la M-318 qui est au point 92 de notre ordre du jour?

**Le président.** Oui, les deux points sont liés, vous pouvez continuer, Monsieur Guscetti.

*M. Jean-Marc Guscetti.* Merci, Monsieur le président. En quoi la motion M-318 diffère-t-elle de la motion M-309? Essentiellement dans l'invite, puisque nous sommes tous d'accord que la propreté en ville de Genève n'est absolument pas satisfaisante. La presse s'en fait l'écho régulièrement, les citoyens manifestent leur mécontentement, les commerçants s'y mettent aussi, une pétition a abouti avec plus de 6000 signatures récemment à ce sujet. Nous nous devons donc de réagir et de faire quelque chose.

L'invitation qui est faite dans la motion M-318 est la suivante. Nous aimerions inviter le Conseil administratif, plus particulièrement le département de la voirie, à introduire un management de la qualité, c'est-à-dire à mettre en œuvre une assurance qualité, voire une certification ISO 9000. Nous pensons en effet qu'il est l'heure de donner un signal clair à la population, aux acteurs de la propreté, de l'hygiène à Genève pour qu'on aille un pas plus loin et qu'on prenne des mesures susceptibles de produire des résultats.

Très concrètement, j'aimerais résumer ici les caractéristiques d'une assurance qualité, vous dire que cela peut être quelque chose de très simple qui peut donner des résultats assez rapidement. Plus précisément, une assurance qualité est basée sur la transparence des prestations, la transparence des résultats. L'assurance qualité est basée aussi sur l'amélioration permanente: on a droit à l'erreur, mais pas deux fois. Elle développe une approche processus et elle est orientée vers le citoyen, plus particulièrement vers sa satisfaction. L'assurance qualité incite à faire des mesures régulières de la satisfaction des citoyens. Elle demande de travailler par objectifs, de trouver des indicateurs et de motiver l'ensemble des acteurs pour que, finalement, des résultats rapides soient enregistrés. En quelques mots, voilà ce qu'est une assurance qualité.

J'aimerais aussi vous rappeler que beaucoup d'entreprises appliquent ces méthodes et ces processus. De plus en plus d'institutions le font, également des

## Motions: propreté urbaine

syndicats – la FTMH l’a fait – et, dans le domaine de la propreté et de l’hygiène, de plus en plus de secteurs ou d’institutions vont de l’avant et obtiennent des résultats très attractifs. C’est la raison pour laquelle nous aimerions vous inviter à accepter la motion M-318 et à la renvoyer à la commission des travaux.

**M. Alain Fischer (R).** Le Parti radical ne virevolte pas, bien au contraire, il a une certaine constance et la preuve est que cela fait plus d’une année que nous avons déposé une motion à ce sujet. Mon collègue Winet en a parlé tout à l’heure, mais rien n’a été fait jusqu’à aujourd’hui. Une pétition a d’ailleurs été déposée au Grand Conseil, pétition provenant de commerçants, d’habitants disant que la ville est sale.

Je pense qu’il faut tout de suite actionner le levier pour donner rapidement satisfaction aux habitants de la ville et du canton et aux touristes qui viennent visiter la ville de Genève. Il me semble que la motion M-318 du Parti libéral s’appliquera dans un plus long terme, comme c’est dit dans l’invite, avec une certification ISO. Nous savons tous qu’une certification ISO ne se fait pas au pied levé, bien au contraire, il faut une bonne année, voire deux ans de tergiversations et de discussions pour pouvoir mettre en place une certification ISO.

Dans notre motion, nous demandons dans un premier temps de mettre rapidement en œuvre un système de propreté en ville avec des moyens efficaces; dans un deuxième temps, d’introduire une réglementation avec une certification ISO. C’est pour cela que nous demandons le renvoi des deux motions à la commission des travaux.

*Préconsultation*

**M. Bruno Martinelli (AdG/SI).** Je n’entre pas en matière quant à la fusion de ces deux motions. Ce qui est certain, c’est que ces deux motions partent toutes les deux du même point, c’est-à-dire d’une campagne de dénigrement d’un média assez «people», lancée cet été au sujet du travail de la Voirie et de la propreté en ville de Genève. On a interrogé quelques personnes, on leur a posé deux ou trois questions, on en a fait un article et on veut faire passer cela pour un véritable travail sérieux de recherche.

Je constate aussi que, tout à l’heure, nous avons parlé de concertation et qu’aujourd’hui certains souhaiteraient remplacer cette concertation, c’est-à-dire cette consultation des habitants de la ville sur la propreté, par un certificat ISO. Aujourd’hui, le certificat ISO semble répondre à tout. Non, Mesdames et Messieurs, le certificat ISO est sans doute utile aux entreprises pour certaines fonctions, mais je ne crois pas qu’il indique véritablement la propreté d’une ville.

A la commission des travaux, on aime beaucoup parler de la ville la plus propre ou la moins propre de la planète et je me suis posé la question suivante: que faut-il pour définir la propreté d'une ville? Pour dire si quelque chose est plus ou est moins, il faut pouvoir la mesurer; or, comment mesurons-nous la propreté? Avec le «propromètre», avec le «pitchomètre»? Je ne sais pas avec quoi on mesure ça, peut-être compte-t-on les petits bouts de papier qui sont par terre pour définir si Genève est une ville plus sale que Paris, plus sale que Lucerne. Je ne sais pas...

Ce que je sais, c'est que ces motions ont pour seule fonction d'attiser un certain mécontentement de la population vis-à-vis de deux ou trois papiers qui traînent par terre – ce qui est normal dans une ville – et que c'est évidemment dans un but électoral!

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Encore une fois, on surfe sur l'insécurité supposée des gens. J'ai oublié de dire tout à l'heure, à propos de la motion M-301, que le Parti radical veut inscrire dans la constitution la lutte contre l'insécurité! Mesdames et Messieurs, ce qui pollue, ce n'est pas ce qu'on voit de temps en temps dans les rues à Genève, c'est ce qu'il y a dans la tête des gens qui font ce genre de proposition. La vraie pollution, c'est ce que les gens subissent dans leur vie quotidienne et cela n'a rien à voir avec la propreté.

Enfin, en ce qui concerne le certificat ISO, c'est n'importe quoi!

**M. Gérard Deshusses** (S). Certains font un constat, vrai ou faux d'ailleurs, qui est que la ville n'est pas propre, qu'elle est même sale. Face à ce constat il y a deux solutions. La première, celle des motionnaires, qui consiste à discuter, à faire des raisonnements, à intellectualiser le débat, et l'autre solution qui consiste à prendre un balai et à nettoyer! Dans cette dernière solution, il y a le souci d'éduquer les gens, non pas de leur demander leur avis, mais de les éduquer pour qu'ils ne salissent plus nos rues. En effet les gens qui se plaignent sont aussi parfois ceux qui, par mégarde, involontairement, ne contribuent pas à rendre notre ville propre.

Je constate, que vous le vouliez ou non, Mesdames et Messieurs sur les bancs de la droite, que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, depuis quatre ans que M. Ferrazino est en place, fait un travail remarquable et même toujours meilleur, non seulement auprès de la population, mais aussi avec le concours du Conseil municipal. C'est vrai que c'est difficile, parce que de plus en plus de gens manquent d'éducation. Hier, lors de notre séance, du côté des bancs radicaux – M. Alain Fischer en particulier – vous nous avez reproché de

vouloir mettre des gardiens dans les parkings. Peut-être aviez-vous raison, parce que nous étions en train de travailler sur le vif directement et non pas sur la prévention, mais maintenant je vous réponds qu'avec vos propositions qui sont tout à fait intellectualistes et qui, finalement, ne résoudre rien, vous n'êtes pas en train de travailler sur la prévention et que vous avez tort. Je crois à l'éducabilité de la population, je crois qu'on peut montrer aux gens l'intérêt qu'ils ont à être respectueux: c'est ce que nous avons oublié, c'est ce que vous oubliez maintenant et vous vous trompez.

Maintenant, s'il y a du travail à faire, que chacun prenne son balai et balaye devant sa porte, à commencer par certains commerçants qui font des pétitions à tour de bras, mais qui laissent tranquillement la devanture sale, alors même que c'est dans leur attribution de la nettoyer.

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** Chers conseillers et chères conseillères, en traitant de la motion M-309 et de la motion M-318 qui sont liées, une provenant du Parti radical et l'autre du Parti libéral, nous avons assisté dans un premier temps à un débat pour savoir qui avait déposé la meilleure motion. On a parlé de fusion, mais il ne fallait surtout pas fusionner, il fallait au mieux lier les deux motions... J'ai quand même un peu tendance à penser que nous sommes en période préélectorale et que les motionnaires se battent pour revendiquer la paternité de ce type de motion.

Cela étant dit, j'aimerais parler du fond. Il y a eu des réactions un peu vives de la part de l'Alliance de gauche, car à travers ces motions on sent tout de même une attaque envers leur magistrat. M. Deshusses l'a dit et moi qui siége depuis dix ans dans ce Conseil municipal je peux vous l'assurer: depuis quatre ans, il y a vraiment eu des efforts et des progrès concernant la gestion des déchets en ville de Genève.

Ce n'est pas parce qu'il y a eu des échanges un peu violents dans cette salle qu'il faut refuser ces deux motions déposées par l'Entente. Finalement, à terme, je crois qu'il est juste que tous les services aient une certification ISO, qu'elle soit 9000, 14001, etc. Cela ne met pas en cause la politique du magistrat et il ne sert à rien de se battre pour des questions de termes.

Mesdames et Messieurs, vous avez proposé de renvoyer ces deux motions à la commission des travaux. Pour ma part, je vous propose de les renvoyer directement au Conseil administratif, car qu'allez-vous apprendre de plus en les renvoyant à la commission des travaux? Rien du tout! On sait qu'il y a une recrudescence des déchets sauvages; il y a eu quelques actions ponctuelles pour essayer de les éliminer, mais cela n'a servi à rien. Lorsqu'on parle de propreté, on parle d'abord de cela. Ensuite, on peut parler de la pollution visuelle que sont les tags.

Dans l'enceinte du Conseil municipal, tous les partis ont été d'accord de mettre de l'argent pour combattre les tags. C'est en cours et je ne vois pas ce qu'on pourrait faire d'autre si ce n'est de la répression. Pour ma part, après l'éducation et la prévention, je pense qu'il faut aller de l'avant avec la répression. Nous avons une loi cantonale qui nous permet de verbaliser les contrevenants. Agissons dans ce sens, puisque nous avons des agents de sécurité municipaux (ASM) qui ont les compétences pour verbaliser ceux qui déposent par exemple des déchets sauvages. Vous me direz que les déchets sauvages se déposent la nuit et que les ASM ne travaillent pas la nuit, mais il faut tout de même essayer. Nous avons un outil législatif pour pouvoir vraiment diminuer les déchets, il ne faut pas l'oublier et il faut l'utiliser pour y arriver.

En ce qui concerne les deux motions, il n'y a pas de problème, je les accepte volontiers pour qu'il y ait, à terme, une certification ISO de notre système de propreté. Cela ne me pose aucun problème et j'espère qu'à vous non plus, Mesdames et Messieurs. Arrêtons de nous battre pour des motifs préélectoraux, car nous sommes tous d'accord sur le fond.

**M. Jean-Marc Guscetti** (L). Je rejoins le préopinant en vous proposant d'aller au-delà des propos électoralistes et de revenir au fond. Pour répondre à M. Martinelli, qui, manifestement, n'est pas très attentif au débat... (*M. Martinelli bavarde*) – vous transmettez, Monsieur le président – il ne s'agit pas d'une campagne de dénigrement, loin de là, il s'agit d'une campagne qui a pour but, au final, de restaurer la propreté et l'hygiène en ville de Genève. Cela, c'est une première chose, mais le préalable est de faire accepter à certaines personnes cette réalité et, là, nous constatons une réticence, en particulier de la part du magistrat, à accepter la réalité.

Je tiens ici à la disposition du magistrat, ou des personnes intéressées, un dossier de plus de 90 photos faites par une personne à la retraite qui nous les a transmises. Cette personne photographie jour après jour l'état de propreté de Genève. Monsieur Hediger, sauf erreur, vous avez eu ce document et vous avez pu d'ailleurs répondre directement à ce citoyen. Il y a donc une réalité avec laquelle on doit composer.

Le deuxième élément sur lequel j'aimerais aussi répondre à M. Martinelli concerne ISO – vous transmettez, Monsieur le président, puisque son attention ne semble pas avoir augmenté depuis que nous parlons de lui. Il a dit textuellement qu'une certification ISO n'apporte pas la propreté. J'aimerais le renvoyer à une structure d'Etat qui est les Hôpitaux universitaires de Genève, qui viennent de certifier ISO 9000 leur service propreté et hygiène. Comme le dit le responsable du département propreté et hygiène des Hôpitaux universitaires de Genève,

il s'est agi «de faire reconnaître et de développer le professionnalisme des personnes travaillant dans le service et aussi d'identifier et de répondre au mieux aux attentes des clients».

Il y a donc des expériences qui donnent des résultats et nous aimerions vivement vous inviter, au minimum, à en débattre en commission, sur le point de la qualité plus précisément, puisque cet élément n'a pas encore été abordé dans les débats, et au mieux à mettre rapidement en œuvre la substance d'une telle motion. Je vous remercie.

**M. Michel Ducret (R).** J'aimerais souligner que l'intervention de M. Perler de tout à l'heure est empreinte de bon sens. Effectivement, il nous faut renvoyer ces motions au Conseil administratif, ne serait-ce que pour une bonne raison, c'est qu'aucune des deux motions ne préconise une solution particulière sinon qu'elles demandent qu'on se préoccupe du degré de satisfaction de la population, et c'est tout.

Je m'étonne particulièrement d'entendre des gens qui sont les thuriféraires de la démocratie de quartier, de la concertation, refuser tout à coup que cela soit effectif en matière de propreté urbaine. C'est vraiment un déni de bon sens que de refuser une telle approche, il me paraît fondamental de s'adresser aux premiers usagers que sont les habitants de cette ville.

Il s'agit aussi de rappeler, Mesdames et Messieurs, que les commerçants doivent nettoyer devant leur arcade, que les concierges doivent nettoyer devant leur immeuble et que cela n'est pas respecté depuis de nombreuses années. C'est une loi, c'est un règlement, c'est aussi à la Ville de Genève de le faire respecter et cela n'est pas fait depuis de nombreuses années. Cela participe également de cette vie en collectivité, à laquelle nous appartenons tous. Si la Ville doit faire des efforts, je crois que chacun des acteurs concernés doit faire aussi son effort.

Il y en a pour tout le monde et ceux qui font de l'angélisme quant à la propreté de Genève, comme M. Martinelli l'a fait tout à l'heure, ont tort; car je crois vraiment que la première pollution qui salit notre ville et qui salit notre destin, c'est de ne pas voir les choses. Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas d'enfants qui vont à l'école, mais j'ai beaucoup de voisins qui ont des enfants qui vont à l'école: tous les jours les enfants rentrent avec les souliers crottés, parce qu'il n'y a plus un trottoir sur lequel un gamin puisse marcher sans risquer de mettre le pied dans une crotte s'il n'a pas le nez collé par terre. Cela, c'est une réalité et dans ces conditions on ne peut pas dire que Genève soit une ville propre.

Je vois toutes les semaines, tous les jours, des poubelles qui sont pleines, parce qu'elles sont trop petites. Cela veut aussi dire que les gens mettent les

papiers dans les poubelles, mais que ces dernières ne sont simplement pas assez grandes par rapport à la quantité invraisemblable de déchets que génère notre société. C'est très facile de répondre qu'il n'y a qu'à produire moins de déchets ou que les gens n'ont qu'à mieux se conduire. Quand M. Deshusses dit qu'il faut éduquer les gens, comment leur dire de mettre les papiers dans les poubelles quand les poubelles débordent? A un moment donné, on ne peut pas continuer dans cet angélisme qui consiste à dire qu'il n'y a qu'à faire ceci ou cela, sans prendre les mesures que nous pourrions prendre: mettre plus de poubelles et des poubelles plus grandes par exemple. Ce sont des choses que nous pouvons faire sans renversement social, sans bouleversement du système de gestion tel que le veut l'Alternative. D'autant que, croyez-moi, les chaussures sales, c'est pour tout le monde, qu'on soit à gauche ou à droite!

Mesdames et Messieurs, quand on demande dans une motion de s'informer du degré de satisfaction de la population, j'ai peine à comprendre que certains puissent dire non à une telle proposition, qui n'est faite que de bon sens et qui me semble aller plus dans le sens des propositions politiques générales de l'Alternative que de celles que nous faisons sur nos bancs. Je suis en l'occurrence un peu étonné de vos positions. Bref, vous assumez votre politique de la manière que vous pouvez et, apparemment, cela ne va pas très loin...

**M. Guy Dossan (R).** Ce soir, on entend des choses assez curieuses. Quand j'entends nos camarades d'en face dire que tout va bien, je me demande si nous habitons vraiment la même ville. Mais j'ai une idée: comme ils font partie du même groupe politique que le magistrat, peut-être que la Voirie a des ordres pour que ce soit plus propre de leur côté... (*Rires.*) J'ose espérer que ce n'est pas le cas. Mesdames et Messieurs, il faut quand même rester raisonnables. A la commission des travaux, depuis le temps que nous parlons de la propreté, tous les groupes politiques se plaisent à dire qu'il y a des problèmes, y compris ceux qui, ce soir, disent que c'est idyllique.

Nous n'avons jamais dit que le magistrat ne faisait rien, au contraire, nous avons dit qu'il faisait ce qu'il pouvait. Il faut reconnaître que maintenant nous sommes dépassés. Nous comptons sur le civisme des gens, mais, comme je l'ai dit hier soir au sujet de la rade, il faut arrêter de compter sur le civisme des gens, preuve en est que nous sommes obligés de payer 2,5 millions de francs par an pour enlever les graffitis, mais, Mesdames et Messieurs, en voyez-vous moins?

*Des voix.* Oui!

*M. Guy Dossan.* D'accord, il y en a un peu moins, mais il y en a toujours. Nous avons aussi mis des panneaux pour décourager les décharges sauvages, mais en voyez-vous moins?

*Des voix.* Non!

*M. Guy Dossan.* Là, ce n'est pas vrai, d'autant plus que, récemment, le magistrat est venu à la commission des travaux dire que la Voirie passait maintenant systématiquement partout. La Voirie ramasse tout, elle donne suite aux appels téléphoniques et n'arrive plus toujours à suivre. Il y a donc quelque chose qui ne va pas. Ces deux motions ne sont de loin pas inutiles, renvoyons-les au Conseil administratif, parce qu'à la commission des travaux, c'est vrai, nous avons tout entendu.

Dans son intervention de tout à l'heure, M. Perler a dit que les ASM devaient faire respecter le règlement. Je l'ai aussi dit hier au sujet de la rade. Depuis de nombreuses années, la commission des travaux et le Conseil municipal demandent que les ASM puissent faire respecter le règlement, mais rien ne se fait. Je vous rappelle que la commission des travaux a auditionné un des hauts fonctionnaires responsable des ASM, qui a dit que la priorité qui lui avait été assignée était de coller les automobilistes et non de faire respecter le règlement sur la propreté.

Mesdames et Messieurs, pour le moment nous crions dans le désert. Renvoyons donc ces deux motions au Conseil administratif en espérant qu'il en sorte quelque chose.

**M. René Winet (R).** Ce soir, je suis un peu étonné. Il y a quelques années, quand j'avais déposé ma motion sur la propreté en ville, je me souviens que tous les partis avaient pris la parole, comme aujourd'hui d'ailleurs, et que tout le monde était d'accord pour dire que la ville était sale. Tous les partis avaient soutenu cette motion et son renvoi en commission. Ce soir, évidemment, on sent la campagne électorale; M. Deshusses, par exemple, a tout à fait un autre langage qu'il y a deux ans.

A la commission des travaux également, tout le monde disait que c'était très bien, qu'il fallait travailler sur cette motion. Nous avons bien travaillé; finalement, M. Ferrazino a choisi une priorité qui n'était pas la nôtre, mais il a choisi une priorité, il a fait quelque chose, il a dépensé 500 000 francs, même si ce n'était pas là où nous aurions voulu.

Maintenant, nous discutons à nouveau de deux nouvelles motions et je suis tout à fait d'accord de ne pas les renvoyer à la commission des travaux, parce que, aujourd'hui, j'estime que M. Ferrazino a bien compris quel est son devoir, quelle est sa tâche. Si nous renvoyons à nouveau ces motions en commission, que va-t-il se passer? Il faudra attendre encore une année, voire plus, pour aboutir à quelque chose. Chers téléspectateurs, ici, c'est comme cela qu'on travaille, malheureusement!

Maintenant, M. Ferrazino a compris ce que nous voulons tous. Je vous propose donc de renvoyer ces deux motions au Conseil administratif.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Le Parti démocrate-chrétien choisit aussi le renvoi de ces deux motions au Conseil administratif. Effectivement, depuis quatre ans on nous dit qu'il faut éduquer les gens, qu'il faut contrôler; on a d'ailleurs reçu de nombreuses brochures montrant que tout un travail se fait en matière d'éducation et de contrôles.

Dans certains rangs règne une satisfaction générale: on estime que tout se fait ou que tout a déjà été fait. Pour notre part, nous pensons qu'il y a encore des choses à faire. Je ne vois pas pourquoi on craint une évaluation ou pourquoi on craint des normes qualité. Les normes qualité attestent simplement des méthodes de travail. Je suis persuadé que notre magistrat n'aura aucune peine à faire la démonstration que les méthodes de travail du Service de la voirie peuvent être efficaces, comme dans d'autres villes telles que Zurich.

**M. Roman Juon (S).** Il est exact que nous ne sommes pas en précampagne électorale: nous sommes en plein dedans!

Cela fait des mois qu'on parle de la propreté à la commission des travaux, tous partis confondus, Monsieur Winet, et nous cherchons des solutions avec le conseiller administratif. Ce que j'ai compris ce soir de la part des radicaux et des libéraux – le PDC est silencieux, il est plus malin – et que vous avez peut-être aussi compris, vous, citoyennes et citoyens qui nous regardez sur TV Léman bleu et qui pourrez lire demain le compte rendu dans les journaux, c'est que vous êtes de plus en plus sales et que vous jetez vos papiers par terre. C'est un bon message électoral. Félicitations!

Pour notre part, nous ne considérons pas que les citoyennes et les citoyens sont devenus plus sales. Il y a d'autres choses qui entrent en ligne de compte. Tout à l'heure, M. Ducret a dit que les poubelles étaient pleines, qu'elles débordaient et qu'il faudrait en mettre plus. Comme M. Ducret sait très bien calculer – c'est un homme du bâtiment – il sait qu'en mettant plus de poubelles il faudra plus de per-

## Motions: propreté urbaine

sonnel pour les vider. Cela, c'est facile à comprendre. Il faudrait donc augmenter le personnel de la Voirie et tout le problème est là.

Monsieur Ferrazino, je vous demande une chose – j'ai d'ailleurs déposé une question écrite QE-78 à ce sujet – organisez au plus vite, principalement pour ceux qui ne sont pas convaincus, c'est-à-dire les radicaux et les libéraux, une journée portes ouvertes. Emmenez-les à 4 h du matin avec une équipe de la Voirie pour qu'ils se rendent compte comment le travail se fait. Je trouve qu'on est en train de se moquer de nos fonctionnaires qui font un travail que personne d'entre vous, ni vos enfants, ne ferait. Cela, il faut que vous le sachiez.

Comme exemple, je vais parler des Rues-Basses, là d'où vient la pétition des commerçants, qui a été envoyée au Grand Conseil parce qu'au Grand Conseil la majorité est à droite. C'est d'ailleurs très maladroit parce que cette pétition concerne uniquement la Ville de Genève et que la gendarmerie n'a rien à voir dans les problèmes de propreté. Les commerçants oublient que, si on appliquait le règlement communal, ils devraient tous balayer devant leur porte sur une largeur de 1,50 m à 2 m. Pour le reste, qu'ils paient plus cher, qu'ils paient pour le surplus de propreté tant voulu!

J'admets que nos rues, nos parcs ne sont pas toujours très propres, bien qu'il y ait des campagnes d'affichages, de la publicité par la presse, la radio, des spots à TV Léman bleu. Mais il faut cesser ce combat complètement idiot sur la propreté pour récolter des voix. La sécurité et la propreté seront les grands sujets de la campagne, mais il ne faut pas oublier qu'une grande partie du monde est en train de crever, a peur de la guerre, qu'il y a des attentats et que c'est tout de même autre chose que nos petites histoires!

**M. Gérard Deshusses (S).** Monsieur le président, vous transmettez à M. Winet que je n'ai pas compris en quoi j'avais retourné ma veste. D'abord, je n'en ai pas ce soir; il fait du reste tellement chaud dans nos locaux que je trouve, en termes de développement durable, qu'on pourrait descendre la température, surtout après l'excellente séance sur l'Agenda 21 que nous avons eue samedi matin, à laquelle 22 conseillers municipaux ont assisté, ce qui était remarquable pour un samedi matin. Je reviens à mes propos et je vous conseille, Monsieur Winet, de reprendre la lecture des différents rapports, sur les récents budgets, de la commission des travaux, parce que j'ai été à quatre reprises le rapporteur de cette commission. Dès la première année, j'ai insisté très lourdement – quitte à fâcher peut-être M. Ferrazino, qui l'a heureusement fort bien pris – sur le fait que la Voirie, à l'époque, ne fonctionnait pas. Le travail qui était fourni était insuffisant, la manière dont les comptes de la Voirie étaient faits était inadmissible. Vous avez pu constater, Monsieur Winet, puisque vous opinez du chef, qu'effective-

ment, année après année, les choses se sont améliorées et, parallèlement, dans les lignes budgétaires, dans la présentation du budget, la lecture était facilitée.

Mais, Monsieur Winet, et là je n'ai toujours pas changé d'opinion, nous ne parviendrons pas à plus de propreté uniquement en nettoyant derrière ceux qui souillent et qui salissent; nous y parviendrons quand nous aurons réussi à convaincre les gens de se comporter correctement et de respecter le domaine public. A l'heure actuelle, dans notre ville comme ailleurs, ce n'est pas le cas.

C'est à cela, Monsieur Winet, que je vous invite, c'est-à-dire à développer ce qu'on appelle, encore une fois, l'éducation de notre population et à promouvoir le respect. Vous voyez, Monsieur Winet, je n'ai pas changé d'avis.

**M. Georges Queloz (L).** Vous transmettez à M. Juon, Monsieur le président, que ce ne sont pas les membres de l'Entente qui ont accusé les citoyens d'être sales. C'est un constat général et une très large majorité de la population nous donne raison sur le fait que la ville de Genève est sale. Aujourd'hui, il faut essayer de gérer correctement cette problématique.

Quant à M. Deshusses, cela doit être une déformation professionnelle d'enseignant que de vouloir éduquer... Monsieur Deshusses, vous avez partiellement raison, les gens doivent avoir un peu de civisme, il faut leur apprendre à ne pas jeter les papiers n'importe où, ou à ne pas cracher par terre parce que c'est aussi une pollution. Il y a une multitude de choses que l'on peut constater et c'est l'image de notre ville qui en prend un coup – c'est le cas de le dire.

J'ai été rassuré d'entendre nos amis écologistes, les Verts, approuver notre motion. Je craignais à un moment donné qu'ils aient dans ce domaine un programme Alternatif, parce que «alternatif» veut dire «autrement» et que autrement que propre, c'est sale! Mais je suis rassuré ce soir que cela ne soit pas le cas.

**M. Roberto Brogini (Ve).** Notre ville, effectivement, doit traiter de plus en plus de déchets et cela est dû à notre société de consommation. Maintenant, on ne trouve plus de meuble qui dure une, deux ou trois générations; on achète un meuble, mais si on déménage on ne peut plus le remonter, ce n'est plus possible. C'est la société de consommation qui le veut et c'est celle que vous prônez!

Il y a également les déchets dus à la nourriture rapide qui remplissent nos poubelles. Effectivement, nos poubelles sont pleines de papiers d'emballage, parce que dès que vous allez dans un commerce pour acheter un sandwich ou autre chose l'emballage remplit la poubelle. De cela, il faut que vous vous en preniez à vous-mêmes.

Je constate aussi que vous manquez de courage, Mesdames et Messieurs les radicaux et les libéraux, parce que si vous aviez du courage vous devriez carrément estimer que autant le directeur de la Voirie que le chef des ASM sont des gens incompétents, et vous devriez demander leur démission. Mais vous n'avez pas ce courage!

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** M. Winet s'étonnait tout à l'heure que, lorsqu'il redépose une motion plus ou moins identique à celle qu'il avait déposée deux ans plus tôt, les réactions ne soient pas les mêmes. Monsieur Winet, encore heureux, parce que si vous prenez l'habitude de redéposer tous les deux ans les mêmes motions et que vous avez les mêmes réponses, c'est qu'il ne se sera rien passé dans l'intervalle. Or, M. Deshusses a démontré que, justement, mes services n'étaient pas restés inactifs, loin de là. Quand je dis mes services, je n'entends pas m'attribuer la totalité de ce résultat, puisque vous savez également que les services de mon collègue Tornare ne sont pas restés inactifs dans les parcs. Vous hochez la tête, Monsieur Winet, mais je peux vous dire que le nombre de poubelles dans les parcs a doublé. Je peux vous dire également que les services en question ont travaillé à tel point que nous avons dû admettre, à titre exceptionnel et contrairement à ce que nous souhaitons, de verser des heures supplémentaires au Service des espaces verts et de l'environnement en raison de cette situation. Dans mon département, la situation est la même, c'est-à-dire que nous demandons à nos services un certain nombre de prestations qui font que, aujourd'hui, avec les effectifs qui sont les nôtres, nous sommes obligés d'envisager des heures supplémentaires, alors que vous, comme nous, n'en voulez pas.

Par conséquent, d'après cette discussion fort intéressante que le groupe libéral et le groupe radical ont souhaité développer ce soir pendant près d'une heure, on comprend assez rapidement – on aurait pu comprendre cela déjà au bout de dix minutes – ce qu'ils nous demandent. Ils nous demandent des effectifs supplémentaires. Vous pensez bien qu'il ne fallait pas trois quarts d'heure pour que je comprenne le message: dès demain matin, je vais demander à mes services de faire un amendement au budget 2003 pour ajouter des postes au Service de la voirie et j'aurai ainsi répondu à votre motion! (*Applaudissements de la gauche.*)

Mais je ne me contenterai pas de vous faire le plaisir de me voter des postes supplémentaires lors du budget du mois de décembre. Avant cela, donc dans peu de temps, vous aurez l'occasion de prendre connaissance d'une campagne que nous allons lancer, parce que nous n'avons pas attendu les motions des radicaux et des libéraux pour lancer la campagne «Genève ville propre». Certains d'entre vous l'ont rappelé tout à l'heure, même si nous devons aujourd'hui constater que nous ne sommes pas au bout de nos peines, nous ne désarmons pas pour autant.

Nous voulons continuer d'associer pleinement la population et nous allons lancer une campagne qui lui permettra d'être partie prenante de cette démarche. Nous allons lancer cette campagne également par internet. Nous aurons une boîte à idées et, Monsieur Winet, vous pourrez l'utiliser pour nous faire part, non seulement de constats déplorables, désagréables, y compris en comparaison d'autres villes qui seraient plus ou moins propres, mais aussi de propositions tout à fait concrètes qui permettront d'améliorer cette situation.

Pour ma part, d'ores et déjà je vous confirme ce que je vous ai dit, à savoir que, dès l'année prochaine, pour autant que les moyens nous soient donnés au budget, nous aurons également 500 poubelles supplémentaires et toute une logistique qui sera développée dans le centre-ville et dans les lieux les plus sensibles. Nous aurons également des renforts de personnel autour de la gare, sur la rade, sur tous les lieux sensibles et y compris la Vieille-Ville. Nous l'avons déjà dit, je le confirme ici, ce que nous entendons faire, c'est un travail avec la population et pas contre elle; elle nous le demande, nous le souhaitons, nous le voulons, donc à vous de nous donner les moyens de cette politique afin que nous puissions la mener comme nous le voulons.

**M. Michel Ducret (R).** Monsieur le magistrat, vous me permettrez de m'étonner qu'un budget avoisinant pratiquement le milliard de francs pour moins de 200 000 habitants nécessite encore un supplément pour qu'on puisse vivre dans une ville qui soit un peu propre.

Personnellement, je continuerai à vous féliciter de votre action. Je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas l'effort que l'ensemble de la population a consenti pour l'augmentation budgétaire consentie à la Voirie que nous mettons en cause. Je ne crois pas que la motion que nous avons déposée mette en cause la politique que vous menez; où est-ce que vous avez lu cela? Nous demandons simplement qu'on mesure le degré de satisfaction de la population, d'une manière ou d'une autre. C'est une action qui est éducative, c'est une manière de faire participer les gens que de mesurer ce degré de satisfaction. Ce n'est rien de plus. Ce soir, vous, la gauche, vous faites un combat politique là où il n'y a pas de combat. C'est assez curieux. Je n'ai vu dans cette motion aucune contradiction avec la politique qui est menée, je ne vois pas où il y a une attaque politique. Nous demandons simplement qu'il y ait une mesure du degré de satisfaction. En tout cas, en ce qui me concerne, je n'ai pas émis la moindre critique sur les actions menées sinon en estimant qu'on pouvait faire mieux. Quand on me dit qu'on peut faire mieux mais qu'il faut encore de l'argent, et quand je vois le budget que nous avons, je pense qu'on devrait pouvoir faire avec les moyens que nous avons déjà au budget.

Voilà ce que j'ai à dire ce soir sur ce sujet. Je pense que vous menez des mauvais combats politiques et que vous faites de l'angélisme en disant que la ville est

propre. C'est un mauvais combat, c'est vraiment une erreur, mais tant pis pour ceux qui mènent ce combat de cette manière-là. Nous demandons simplement qu'on interroge la population sur son degré de satisfaction. Voilà le but de cette motion et ceux qui n'en veulent pas assumeront devant la population elle-même.

**M. René Winet (R).** Monsieur le président, comme j'ai été interpellé par M. Ferrazino je vais tout de suite lui donner une idée, puisqu'il m'en a demandé une, mais de vive voix; je ne vais pas rentrer à la maison et communiquer par internet.

Monsieur Ferrazino, j'aimerais que vous vous mettiez à table avec votre directeur général qui gère la Voirie, que vous regardiez les horaires de travail de votre personnel, que vous alliez voir la structure des plans de travail et je crois que, là, vous aurez beaucoup de choses à découvrir concernant la propreté dans notre ville. N'oubliez pas, Monsieur Ferrazino, que c'est à votre avantage. La motion radicale M-309 a déjà trois étoiles sur notre ordre du jour, cela veut dire qu'elle a été déposée depuis un certain temps et, entre temps, certainement que certaines choses ont été entreprises. Regardez les plans de travail avec votre directeur, Monsieur Ferrazino, et vous verrez qu'il y a encore quelque chose à faire.

**M. Jean-Marc Guscetti (L).** En écoutant M. Ferrazino nous avons le sentiment que, finalement, il y aura une certaine amélioration, mais qu'elle ne sera jamais à la mesure des attentes et qu'elle ne sera jamais accompagnée de véritables mesures d'évaluation. Cela ne sera jamais accompagné d'objectifs et cela ne sera pas non plus accompagné d'une analyse de la satisfaction de la population.

Il y a donc là un décalage profond qui s'instaure et, à notre sens, celui-ci a deux conséquences néfastes. La première conséquence concerne l'image des collaborateurs de la Voirie: autant ils travaillent bien, autant la considération que le public peut avoir à leur égard n'est pas forcément positive. Cela, c'est extrêmement dommageable dans la mesure où nous sommes convaincus que le travail qui est fait par les collaborateurs de la Voirie est un travail de qualité.

La deuxième conséquence négative concerne l'image du Conseil administratif en entier, c'est-à-dire qu'à force de proposer des mesures de surface il aura un problème de crédibilité. On peut dire que, par rapport à certains citoyens, à certains groupements, à certaines catégories professionnelles qui observent, qui regardent, qui voient sur le terrain qu'il y a de plus en plus de saleté à Genève, le rapport de confiance est rompu.

Au-delà du combat de personnes et du combat de politique politicienne qui ne nous intéressent pas du tout, nous aimerions vous inviter à transmettre un message fort et clair à la population. Un message fort et clair peut être du type des solutions proposées, en particulier une certification ISO ou une assurance qualité qui pourrait, à notre sens, rétablir le rapport de confiance, mais vous pouvez développer également un concept plus puissant, un concept où vous intégrerez la notion de prévention, la notion d'action et la notion de répression.

Nous attendons donc de votre part non pas des actions de surface, mais véritablement quelque chose de puissant qui non seulement donne des résultats à terme, mais qui restaure l'image à la fois des collaborateurs de la Voirie, du Conseil administratif – dont nous, en tant qu'élus, sommes assez proches en termes d'image – et, au final, l'image de la Ville de Genève, tant pour les Genevois que pour les touristes, et au niveau international également.

**M. Olivier Coste (S).** Quand on parle de sentiment de saleté, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous rappeler que de plus en plus, dans notre ville, les poubelles sont sorties bien avant les heures réglementaires. Les propriétaires et les régisseurs des immeubles, qui ne sont pas forcément de notre bord et qui veulent faire des économies, demandent à des entreprises de faire ce service de conciergerie. Les personnes travaillant dans ces entreprises n'ont pas la possibilité, puisqu'elles n'habitent pas dans lesdits immeubles, de sortir les poubelles aux heures autorisées et les sortent parfois douze à dix-huit heures avant l'heure légale.

Nous proposons donc que les agents municipaux puissent afficher, par souci pédagogique justement, dans les immeubles concernés un rappel des horaires de ramassage des poubelles sur les trottoirs.

Je signale encore que le groupe socialiste soutiendra les deux motions et les renverra au Conseil administratif.

**M. Daniel Künzi (AdG/SI).** J'ai entendu des propos qui m'ont quand même un peu alarmé, j'ai entendu parler d'horreur de la part de l'un des auteurs de ces motions. A mon avis, la réputation de la ville de Genève ne tient pas à la qualité du balayage de ses trottoirs. Si vous regardez avec du recul l'image de la ville de Genève, telle qu'on peut la voir dans les journaux internationaux, dans la presse économique, cette image de Genève est ternie, mais elle est ternie par quoi? Je vous le demande, Mesdames et Messieurs les bourgeois et les bourgeois. L'image de Genève est ternie par les coffres des banquiers genevois qui regorgent d'argent sale... (*Protestations.*)

## Motions: propreté urbaine

Si vous ne le saviez pas, je vous apprends quelque chose d'intéressant et d'important: nous vivons dans un pays qui est le plus vieux et le plus important paradis fiscal du monde. Dès lors, pour moi, s'il est question de propreté ou de saleté, c'est premièrement par rapport à l'argent, notamment l'argent du crime, mais également l'argent fraudé qui dort dans nos coffres. Voilà le problème numéro un.

Maintenant, s'il y a bien un problème d'insécurité, je pense que c'est un problème général qui n'est pas lié aux épidémies qui pourraient bouillonner à cause des déchets qu'il y a sur nos trottoirs; le problème d'insécurité est aussi lié à la criminalité, renforcée par la possibilité de recycler de l'argent sale qu'offre la ville de Genève. Je voulais vous rendre attentifs à cela.

**Mise aux voix, la motion M-309 est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un système de mesure objective de la propreté urbaine visant à améliorer cette dernière au profit des usagers de nos rues et plus spécifiquement de nos trottoirs.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Mise aux voix, la motion M-318 est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à introduire un management de la qualité (voire une certification ISO) à la Division de la voirie qui intégrant en particulier la satisfaction des habitants, des commerçants et des touristes.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Nous avons été saisis d'une motion d'ordre de la part de M. Sormanni qui demande que le rapport PR-144 A concernant le renouvellement de certains véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie, soit traité durant cette session ou, éventuellement, samedi matin. M. Sormanni étant absent pour pouvoir justifier sa motion d'ordre, je donne la parole à M. Deshusses.

**M. Gérard Deshusses (S).** Je ne suis pas au courant de cette motion d'ordre. Je crois simplement que M. Sormanni a demandé le report de ce point, car il est absent ce soir...

**Le président.** Monsieur Deshusses, ce n'est pas ce que M. Sormanni a écrit sur sa motion d'ordre. Il demande que cette proposition soit traitée en urgence, car cela paralyse le fonctionnement des services.

**M. Alain Fischer (R).** Au groupe radical, nous sommes un peu étonnés par cette motion d'ordre. Je ne mets pas en cause le bureau, ni vous, Monsieur le président, mais je mets en cause M. Sormanni qui vient nous balancer une motion d'ordre comme cela, au pied levé, sans en avoir averti au préalable les chefs de groupe; même le groupe socialiste n'est pas au courant! Hormis cela, j'espère tout de même que d'ici samedi midi nous arriverons au point 34 de notre ordre du jour et que nous pourrons traiter le rapport PR-144 A. Nous sommes donc étonnés par cette façon d'agir et nous refuserons cette motion d'ordre.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP).** Je pense qu'il est important que le rapport PR-144 A soit étudié lors de cette session et je suis étonnée que les conseillers administratifs concernés n'en aient pas fait la demande.

**Le président.** Pour le Parti socialiste, concernant la motion d'ordre, je donne la parole à M. Deshusses.

**M. Gérard Deshusses (S).** Merci, Monsieur le président. Le Parti socialiste tout à l'heure vous a dit ce qu'il pensait de cette motion d'ordre, qui a dû être mal comprise du bureau. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais, pour notre part, nous nous abstenons, et que la majorité fasse ce qu'elle veut!

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je prends la parole pour vous expliquer le dépôt de cette motion d'ordre, puisque j'ai eu l'occasion d'en parler tout à l'heure avec M. Sormanni, en sa qualité de rapporteur. Je suis d'autant plus à l'aise pour le faire que ce sont des véhicules hors SIS et Voirie. M. Sormanni a été contacté par plusieurs responsables de l'administration qui s'inquiétaient du traitement de ce dossier. Pourquoi? Parce que tout le monde a pu prendre connaissance du fait que la commission des finances a voté à l'unanimité les crédits demandés et que certains services attendent depuis des mois le financement pour modifier leur parc de véhicules. Aujourd'hui, il y a des services qui sont privés de véhicules, puisqu'ils n'ont pas l'argent pour les remplacer. On confine à l'absurdité, puisqu'il y a un projet qui a reçu l'aval de tout le monde, que cela fait des mois qu'il aurait dû être voté, mais que, à cause du nombre de points figurant à l'ordre du jour, vous n'avez pas pu le faire.

En sa qualité de rapporteur, M. Sormanni a simplement voulu attirer votre attention sur le fait qu'il serait peut-être de bon aloi de voter ces crédits, cela devrait prendre trente secondes, plutôt que de faire un débat pendant des heures sur des questions de procédure.

**M. Didier Bonny (DC).** Je n'ai pas encore pris la parole ce soir, ça me manquait un peu... Cela pour dire que j'entends bien les arguments de M. Ferrazino. Je regrette que M. Sormanni ne soit pas présent, mais je pense qu'il n'a pas été extrêmement rapide pour rendre son rapport. Celui-ci maintenant figure à notre ordre du jour, attendons donc en espérant qu'il pourra être traité samedi. Dans le cas contraire, à ce moment-là, nous ferons ce qu'il faut, mais pour l'instant arrêtons-nous là.

**M. Jacques François (AdG/SI).** Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera la motion d'ordre. Je ne vais pas emboîter le pas à M. Bonny et me lancer dans une petite histoire de vengeance pour savoir si l'administration a besoin de ces véhicules. Tous les commissaires ont voté à l'unanimité cette proposition, on peut donc le faire en trois minutes, cela ne nous prendra pas des heures.

**M. Pierre Reichenbach (L).** Une chose est certaine, Monsieur le président, c'est que beaucoup de propositions émanant du Conseil administratif sont en retard. A la limite, on devrait faire une motion d'ordre pour tous les rapports des commissions reportés trois fois et plus; ce serait peut-être une bonne solution. Entre autres, un rapport est important, il figure au point 29 de l'ordre du jour et

c'est le rapport PR-165 A, qui ici a quatre étoiles! Il s'agit du plan informatique quadriennal 2001 (PIQ), qui devait être voté l'année passée et qui ne sera voté que cette année! A la limite, acceptons des motions d'ordre pour tous ces points afin que, samedi matin, tout soit voté, et écourtons les débats, s'il vous plaît!

Mise aux voix par assis/debout, la motion d'ordre est acceptée par 31 oui contre 27 non (1 abstention).

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Monsieur le président, il y a un petit problème dans la rédaction de cette proposition. En effet, une erreur s'est glissée dans le rapport, probablement due à une erreur de travail au sein de la commission des finances.

Je vous propose, pour avoir les bons projets d'arrêtés, de voter cela samedi... (*Rires.*) Ce n'est pas drôle, la direction du département des finances me fait savoir qu'il y a des problèmes concernant les durées d'amortissement, que les arrêtés sont faux. Alors, soit vous êtes en accord avec le règlement en ce qui concerne les amortissements, soit vous vous en moquez et vous votez la tête en l'air!

Pour ma part, je vous dis qu'il ne faut pas voter ce rapport aujourd'hui, mais qu'il faut le voter samedi avec les arrêtés rectifiés.

**Le président.** Je crois que tout le monde accepte la proposition de M. Muller de reporter le débat sur ce rapport à samedi.

## 5. Motion de M<sup>me</sup> Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer et Pierre Maudet: «Pour un musée des transports à Genève» (M-310)<sup>1</sup>.

### PROJET DE MOTION

Considérant:

- la collection de voitures anciennes Jean Tua qui reviendra à la Ville selon des engagements juridiques;
- la collection d'anciens véhicules de service du Service d'incendie et de secours;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 403.

- la collection de véhicules anciens des Transports publics genevois et d'autres collections de véhicules de transports publics de Genève;
- le Musée international de l'automobile,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité, de concert avec les autorités cantonales et communales, ainsi qu'avec les partenaires financiers concernés, de créer, soit au Rondeau de Carouge, sur les terrains de l'Etat, soit au Musée international de l'automobile, soit encore dans un autre lieu du canton pouvant convenir, un musée genevois des transports pouvant abriter et regrouper tous les véhicules intéressants appartenant à ces diverses collections.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Nous sommes partis d'un constat simple. L'installation du Musée Tua qui avait été prévue à Mottatom n'est plus d'actualité, il fallait alors trouver un emplacement pour ce musée. Nous avons pensé qu'il serait peut-être opportun de réunir le Musée Tua et le Musée international de l'automobile et de les regrouper dans un endroit ou dans un autre de ce canton. (*Brouhaha.*) Je vous remercie d'avance de faire bon accueil à cette motion, qui semble vous passionner...

*(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)*

#### *Préconsultation*

**M. Gérard Deshusses (S).** Je vais être bref. Nous acceptons cette motion, mais amendée de la manière suivante:

#### *Projet d'amendement*

«le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité, de concert avec les autorités cantonales et communales, ainsi qu'avec les partenaires financiers concernés, de créer, *au Musée international de l'automobile*, un musée genevois des transports pouvant abriter et regrouper tous les véhicules intéressants appartenant à ces diverses collections.»

Cela afin de faciliter les opérations. Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président, et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à le voter.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). Je vais essayer d'être aussi bref que les précédents intervenants. Si j'ai bien compris le sens de la motion, il s'agit de se diriger vers un seul musée de l'automobile. Nous souscrivons évidemment pleinement à cette orientation, quoiqu'elle pose différentes difficultés concrètes. Cela sera intéressant d'étudier le dossier qui, du même coup, pourra peut-être faire avancer d'autres dossiers par la même occasion – on ne sait jamais! Je n'irai pas plus avant là-dessus et nous acceptons également l'amendement socialiste.

Mis aux voix, l'amendement du Parti socialiste est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions du Parti libéral et du Parti radical).

**M. Michel Ducret** (R). Je voudrais relever que cet amendement est une aberration, car il est probablement impossible de regrouper tout ce qui est souhaité dans cette motion à Palexpo. A ma connaissance, je ne crois pas qu'il y ait des voies de tram pour y amener les collections de l'AGMT (Association genevoise du Musée des tramways), notamment, pas plus que les collections de l'AGTB (Association genevoise du trolleybus), car il n'y a pas non plus de fils de trolleybus. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir cela soit possible, mais... (*Remarques.*)

C'est pour cela, Monsieur le président, que, contrairement à l'amendement socialiste qui vise une solution, la proposition des motionnaires est plus vaste, plus ouverte, elle ne préconise pas une seule solution. Nous ne pouvons pas traiter le problème...

**Le président.** Monsieur Ducret, excusez-moi, sur quoi vous exprimez-vous en ce moment? L'amendement a été voté...

*M. Michel Ducret.* Je m'exprime par rapport à l'amendement, Monsieur le président...

**Le président.** L'amendement a été voté, Monsieur Ducret! (*Brouhaha.*)

Monsieur Deshusses, j'ai une précision à vous demander. Votre amendement supprime-t-il l'invite de la motion ou est-ce qu'il s'y ajoute? (*Remarque de M. Froidevaux.*) Celui qui propose l'amendement est seul maître de ce qu'il propose, Monsieur Froidevaux.

**M. Gérard Deshusses (S).** Monsieur le président, je remercie infiniment M. Froidevaux de son aide, mais il va de soi que si notre amendement doit avoir du poids, il remplace évidemment l'invite.

*M. Jean-Marc Froidevaux (L).* Vous ne l'avez pas dit.

*M. Gérard Deshusses.* Monsieur le président, vous communiquerez à M. Froidevaux que je pensais que cela allait de soi.

**Le président.** Monsieur Deshusses, vous n'avez pas demandé de renvoi en commission, ce qui fait que nous votons le renvoi de cette motion ainsi amendée au Conseil administratif.

**M. Bernard Paillard (AdG/SI).** Nous demandons le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

**Le président.** Nous passons au vote... (*M. Michel Ducret proteste.*) Monsieur Ducret, je vous répète que l'amendement sur lequel vous vous exprimiez a été voté!

**Mise aux voix, la motion amendée est prise en considération et son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

**M. Alain Fischer (R).** Monsieur le président, M. Ducret avait demandé la parole avant la procédure de vote et vous ne la lui avez pas accordée, cela est un déni de démocratie. Deuxièmement, vous avez interrompu M. Ducret lors de son explication en demandant à M. Deshusses dans quelle commission il voulait envoyer cette motion. Je trouve scandaleux qu'on coupe la parole à un orateur pour donner la parole à quelqu'un d'autre. Le motionnaire n'a même pas pu s'exprimer et n'a pas pu dire dans quelle commission il voulait renvoyer sa motion. On s'est fourvoyé dans la procédure de vote, c'est tout, c'est un scandale!

**Le président.** Monsieur Fischer, calmez-vous et veuillez m'écouter, s'il vous plaît. A côté de moi, la deuxième vice-présidente me confirme qu'au moment de la procédure de vote il n'y avait personne d'inscrit sur le tableau électronique. Je vous remercie.

**6. Motion de M. Michel Ducret: «Pour un aménagement vert du square de Sainte-Clotilde» (M-311)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le périmètre de Sainte-Clotilde n'est guère pourvu en espaces verts;
- que plusieurs immeubles d'habitation autour de ce square n'ouvrent, sur leurs autres versants, que sur des voies urbaines ou des cours bâties;
- qu'il paraît pertinent d'offrir, dans les quartiers destinés majoritairement à l'habitation populaire, des espaces verts chaque fois que cela est possible;
- qu'une église mérite un meilleur environnement qu'un parking;
- que les corps constitués se doivent de montrer l'exemple en matière de gestion environnementale de l'espace urbain;
- qu'il est inadmissible que la Ville de Genève, eu égard à la politique qu'elle mène en la matière, conserve dans ses propriétés privées des terrains non bâtis dans un tel contexte qu'ils sont presque entièrement dévolus au seul parcage d'automobiles;
- que, si l'utilité réelle de ces parkings est démontrée, il paraît judicieux de réaliser là un ouvrage souterrain pour les abriter afin de restituer la surface aux habitants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un projet d'aménagement du square Sainte-Clotilde englobant:
  - principalement, la part non bâtie de la parcelle N° 258 ainsi qu'une part de la parcelle N° 3257 (rue Michel-Simon), qui appartiennent toutes les deux au domaine privé de la Ville de Genève;
  - des parties des parcelles N°s 3461 (rue Jean-Louis-Hugon) et 3463 qui font partie du domaine public de la Ville de Genève;
  - la partie nord de la parcelle N° 255 qui appartient à l'Association paroissiale Sainte-Clotilde, et de se mettre en rapport avec cette dernière afin de proposer en commun un aménagement d'ensemble;
- d'assortir cette proposition de celle d'un petit parking sous ce square destiné aux habitants du périmètre, cela si le besoin en est démontré.

**M. Michel Ducret (R).** J'espère cette fois pouvoir aller jusqu'au bout de mon intervention!

---

<sup>1</sup> Annoncée, 403.

## Motion: square de Sainte-Clotilde

La présente motion est le fruit d'une promenade dans le secteur de Sainte-Clotilde. Pour celui qui va se promener dans ce secteur, qui n'est pas extrêmement favorisé au point de vue environnemental, avec des immeubles qui ne sont pas très gais, autour de l'église de Sainte-Clotilde, il est extrêmement frappant de constater que tout l'espace libre est occupé par les chaussées et par des places de parc. A part quelques arbres égarés, il n'y a rien d'autre que des places de parc. Cela étant, il est vrai qu'une bonne partie de ces parcelles sont propriétés privées de l'Association paroissiale Sainte-Clotilde, mais plus de la moitié du périmètre concerné reste, malgré tout, propriété de la Ville de Genève, une bonne partie domaine privé et une partie domaine public.

Dans un quartier aussi peu favorisé en matière de qualité environnementale, qu'on trouve des chaussées, des cours et des rues avec des voitures est relativement normal; c'est un milieu urbain, on peut le comprendre. Par contre, dans un périmètre de constructions beaucoup plus récentes, où les pouvoirs publics sont intervenus à plusieurs reprises pour réaliser, pour construire, etc., je trouve extrêmement choquant qu'on n'ait pas offert un meilleur environnement aux habitants du secteur. C'est d'autant plus choquant quand il s'agit de la Ville de Genève et quand on connaît la politique qu'elle entend mener en matière de déplacements. Qu'elle entretienne un parking, certes, cela rapporte de l'argent, mais, là, sérieusement, on devrait s'appliquer à offrir un meilleur environnement.

Il est évident qu'une opération de la Ville de Genève seule me paraît relativement peu intéressante, parce que les périmètres concernés seraient trop petits, et il est probable qu'il faille envisager une intervention avec les propriétaires de l'Association paroissiale Sainte-Clotilde de manière à faire une opération d'ensemble... (*Brouhaha.*)

Monsieur le président, j'attendrai qu'on puisse s'entendre dans cette salle...

**Le président.** Je demande aux conseillers municipaux qui souhaitent s'entretenir entre eux de bien vouloir le faire à l'extérieur de cette salle. Merci.

*M. Michel Ducret.* Merci, Monsieur le président. J'estime non seulement qu'on apporterait ainsi un meilleur environnement aux habitants du secteur, qui ne sont pas forcément des gens très favorisés, mais qu'en plus cela contribuerait à mettre en valeur l'église Sainte-Clotilde qui est d'une architecture certes relativement récente, mais pas forcément désagréable; il y a même un petit coin réservé aux enfants. L'ensemble serait beaucoup plus agréable si on avait un aménagement vert.

Si les places de parking qu'il y a dans le secteur sont effectivement nécessaires aux habitants du quartier, alors ce serait peut-être une bonne idée que de

construire un petit parking sous les parcelles en question, notamment en intégrant la rue Jean-Louis-Hugon qui n'est pas très utile à la circulation, de manière à y faire quelques places de parking souterraines pour les habitants du secteur. Évidemment, pas pour les pendulaires, j'entends bien.

Il y a donc là un réel effort d'aménagement à faire, qui sera certainement beaucoup plus intéressant et beaucoup plus probant, en matière de gains en espaces verts, que la mise en espace vert d'espaces qui le sont depuis des décennies et que personne n'a jamais songé à bâtir, tels que la Treille! Ainsi, nous ferons peut-être acte d'amélioration du domaine public et de notre environnement vert. Je vous remercie de l'accueil favorable que vous ne manquerez pas de faire à cette motion, que je crois pétrie de bon sens.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Je prends la parole maintenant, Monsieur le président, car je ne sais pas quand la prendre... Je n'interviens pas sur la motion M-311, mais sur la motion précédente, pour dire – vous connaissez ma modération habituelle, Monsieur le président – que je n'ai pas compris ce qui s'est passé avec la motion M-310. Pour moi ce n'est pas clair, je n'ai pas compris le sort qui a été donné à cette motion. Il y avait un tel tumulte dans cette salle que je crois qu'il a dû y avoir un oubli quelconque quelque part. Monsieur le président, je vous remercie de bien vouloir m'éclairer sur ce qui s'est passé.

**Le président.** Je vous éclaire tout de suite si vous le voulez, Madame Ducret. Il y a donc un amendement qui a été proposé par le Parti socialiste, visant à remplacer l'invite de la motion par une autre. Cet amendement a été voté et, ensuite, a été voté le renvoi à la commission des arts et de la culture de la motion amendée.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Je vais revenir à la motion M-311, à l'aménagement vert du square de Sainte-Clotilde, pour vous dire que le groupe démocrate-chrétien la soutient, en rappelant – mais sans doute le savez-vous – que la création d'espaces verts de proximité est un point qui figurait au programme de législature de notre groupe. Nous l'avons d'ailleurs mis en pratique par le biais de la motion M-47 concernant la zone verte des Moulins-Raichlen dont il a été question il y a une année.

**M. Jacques Mino (AdG/SI).** Comme notre groupe est aussi en faveur de tels projets, nous voterons la motion M-311 et nous proposons qu'elle soit renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. René Grand** (S). Je prends la parole pour apporter des précisions sur l'endroit. Il est vrai qu'il y a des places de parc, mais l'avantage, c'est que tout l'espace n'est pas construit et cela permet quand même aux immeubles environnants de bénéficier d'une certaine vue, car il n'y a pas de vis-à-vis de l'autre côté de la rue. C'est un mince avantage, j'en conviens, d'autant plus que l'immeuble pour personnes âgées Michel-Simon ne bénéficie pas d'espace de l'autre côté du bâtiment et qu'il a une vue plongeante dans les bureaux du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Je dois dire que certains pensionnaires se plaignent amèrement de n'avoir pas beaucoup de vue, si ce n'est sur le travail des fonctionnaires...

Ce que je peux ajouter, c'est que le parking de la Paroisse Sainte-Clotilde est une source de gain importante pour celle-ci, et que je doute fort que la paroisse puisse participer aux frais éventuels de cet aménagement. Il est clair que la question devra être posée. M. Ducret a eu le mérite de soulever ce point et nous, Parti socialiste, soutiendrons cette motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Damien Sidler** (Ve). Pour les Verts, cette motion semble intéressante, en tout cas pour une étude en commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous voterons donc ce renvoi.

**Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.**

## **7. Motion de M. Georges Breguet et M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan: «Notre ville abrite une faune sauvage, celle-ci mérite notre protection!» (M-312)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'importance de la surface de la commune de Genève (1586 hectares) qui, outre les zones urbanisées, comprend de nombreux espaces verts et de nombreuses zones naturelles (par exemple les bords de l'Arve et du Rhône), et que notre Ville se doit de tout mettre en œuvre pour protéger la biodiversité de sa faune sauvage qui est plus riche que ce que l'on imagine. Dans cette faune

---

<sup>1</sup> Annoncée, 403.

sauvage, on peut trouver les carnivores: renards, fouines, etc.; les insectivores: chauves-souris, musaraignes, hérissons, etc.; les rongeurs: castors, écureuils, etc.; les oiseaux nicheurs et hivernants; les reptiles; les batraciens et les poissons ainsi que les invertébrés, dont les insectes;

- les engagements de la Ville de Genève, maintes fois réitérés dans le cadre de l'Agenda 21, lequel demande aussi de maintenir et de développer la biodiversité de la nature en ville;
- l'intérêt de nos concitoyens pour la préservation de la faune sauvage des milieux urbains;
- que la Ville de Genève possède une institution de renommée internationale, le Muséum d'histoire naturelle, capable de donner des informations sur la situation de la faune de la ville et des conseils pour la sauvegarder;
- l'impact du développement démographique provoquant la disparition des zones de développement, ce qui menace les écosystèmes propres à la survie de certaines espèces,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un bilan de la réalité de la faune sauvage sur la commune de Genève et un catalogue des mesures qu'il compte prendre pour la préserver à long terme.

**M. Georges Breguet (Ve).** J'espère qu'après la partie un peu confuse que nous venons de vivre nous pourrions étudier sereinement cette motion qui, je l'espère, recueillera l'unanimité de vos suffrages.

Tout d'abord, j'aimerais préciser que la comotionnaire, M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan, est fêtée aussi ce soir, puisqu'elle vient de mettre au monde une petite fille, Alicia. (*Applaudissements.*) C'est la raison du bouquet de fleurs automnales à côté de ma place. Je dédie cette motion particulièrement à cette petite Alicia en espérant qu'elle aura l'occasion, quand elle atteindra une vingtaine d'années, de voir encore une véritable faune sauvage présente dans notre ville.

La surface de notre commune est très vaste, elle dépasse les 1500 hectares et il y a de nombreuses zones où une faune sauvage importante existe encore. Elle est méconnue: il y a autre chose que des moineaux, des merles et quelques rats et souris. Nous avons la chance de posséder une diversité naturelle, particulièrement grâce à la présence de la rade, du Rhône et de l'Arve, et si une partie de cette protection relève des lois et des services cantonaux, il est évident que notre Ville peut aussi influencer cette préservation.

J'aimerais vous citer quelques cas assez intéressants. Par exemple, la population de renards est assez importante dans notre ville et, beaucoup plus exception-

nel, les castors ont réoccupé une partie des berges de l'Arve. Par contre, il y a aussi des problèmes typiquement urbains, comme, par exemple, notre population d'écureuils roux qui, malheureusement, est en train de perdre du terrain à cause des lâchers d'écureuils gris provenant des Etats-Unis. Il est vrai que dans un certain nombre de parcs de la ville cela pose des problèmes importants.

Nous sommes tous intéressés par le développement durable et je pense que personne ne pourra s'opposer au fait que la Ville fournisse un effort supplémentaire lié, bien entendu, à l'Agenda 21 et aux décisions qui ont été prises aux différents sommets de préservation de l'environnement. La Ville fait déjà beaucoup, elle pourra peut-être faire encore plus. Nous avons un instrument exceptionnel pour pouvoir mesurer cette faune et faire des propositions, il s'agit du Muséum d'histoire naturelle, qui est une institution de la Ville, et je pense que de ce côté nous avons toutes les armes pour être un modèle de développement durable.

La faune urbaine n'est pas un problème mineur et je tiens à vous présenter un de ses plus beaux spécimens: le geai des chênes, que nous avons l'occasion de voir encore, et je ne peux souhaiter qu'une seule chose, c'est que nos enfants et nos petits-enfants continuent à le voir.

### *Préconsultation*

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Coïncidence du calendrier, ce matin, la Radio romande ouvrait son journal en annonçant le drame vécu dans une ville canadienne où un citoyen s'est fait mordre par une chauve-souris enragée – c'est le prestige effectivement des villes canadiennes. En l'occurrence, cette personne est entre la vie et la mort. C'est une coïncidence par rapport à notre débat de ce soir, mais cela pose le problème de savoir si les villes sont des lieux pour la faune sauvage ou si les villes sont des lieux d'habitation.

On nous a cité des noms: le geai des chênes, bien sûr, mais également l'écureuil roux de notre enfance, qui était lié effectivement aux chênaies et à l'ensemble de l'arborisation de la ville. Cela dit, c'est une chose que d'imaginer les animaux qui ont vocation à cohabiter avec l'homme, cela en est une autre d'imaginer des animaux qui n'ont pas vocation à cohabiter avec l'homme.

Vous avez cité le renard, arrêtons-nous alors au renard. Le renard, avec un certain nombre d'autres animaux rongeurs, a reconquis la ville, c'est un fait, mais la question est de savoir ce qu'il vient y chercher. L'animal n'a aucune vocation à cohabiter avec l'homme, l'homme est un prédateur pour lui et s'il s'approche de l'homme c'est parce qu'il y trouve ce qui lui est nécessaire, à savoir son alimentation. Je suis navré de reprendre un débat qui nous a déjà occupés pendant une

heure, mais d'où vient cette alimentation? C'est évidemment de la saleté de la ville. C'est fatal, c'est ce dont nous avons parlé, ce sont les poubelles qui sont sorties le soir au lieu d'être sorties le matin, ce sont les déchets des bistrotis qui, effectivement, encombrant dans quelques autres à cochon les trottoirs et qui, à défaut d'être récoltés à temps, servent également à l'alimentation de ces animaux.

Il ne faut pas nous tromper de cible; évidemment, ces animaux sont de retour en ville, mais est-ce que nous devons nous en flatter? Je ne crois pas. Je crois que les animaux ont vocation à vivre leur vie d'animaux et que nous, en tant qu'êtres humains, nous avons vocation à vivre notre vie d'homme. Il est curieux de penser que nous serions des hommes meilleurs parce que nous reconstituerions ce paradis terrestre perdu en parvenant à créer une cohabitation avec ici des renards, là des loups, là encore des ours. Le rôle des animaux est de vivre dans leur milieu et leur milieu est le plus loin possible des hommes. Leur rôle, c'est de vivre dans des forêts qui les protègent, mais en aucune manière de cohabiter sur nos trottoirs avec nous, où ils n'ont rien d'autre à faire que de venir mendier à l'image de ces misérables moineaux qui occupent nos terrasses pendant l'été. Ne suffit-il pas de voir un moineau des champs volant de manière légère pour voir l'immense différence qu'il y a avec ces moineaux obèses, j'allais dire mangeurs de McDonald's à l'image de quelques Américains sur nos terrasses?

C'est parfaitement honteux d'imaginer que c'est là le sort qu'on doit réserver à ces animaux sauvages que vous voulez défendre. Regardez à quel point ce geai est élégant et vous constaterez que sa place est naturellement dans les bois de Jussy et pas dans nos villes. La première démarche est effectivement de défendre les animaux, cela consiste à les renvoyer dans la campagne et, en conséquence, à rendre notre ville propre – je ne veux pas refaire le débat, nous avons déjà voté. La deuxième démarche, et c'est la plus importante, consiste à défendre nos espaces verts, à défendre les parcs et à défendre la campagne.

Ceci commande, de manière subsidiaire, que nous ayons la politique de construire en ville; nous devons avoir la politique de créer le développement urbain en ville au détriment de la campagne qui, elle, a vocation à accueillir ces animaux. Si vous voulez soutenir le développement de la faune sauvage à Genève, si vous voulez soutenir en effet le droit des animaux à vivre dans une coexistence lointaine et normale avec l'homme, alors vous devez avoir une politique de développement urbain de la ville, vous devez avoir une politique volontariste de construction et d'aménagement pour accueillir la population en ville, de sorte que les espaces de verdure soient effectivement disponibles pour les animaux.

Ne croyez pas que vous résoudrez les problèmes en faisant un immense salmigondis consistant à partager nos appartements avec des sangliers! Je ne crois pas, ce n'est guère possible, ce n'est pas réaliste et, en plus, cela ne me paraît pas

très sûr à l'égard de la population urbaine. C'est la raison pour laquelle – j'en suis navré à l'égard des proposants – cette motion ne fera pas l'unanimité en ce qui concerne les libéraux, qui sont de vrais défenseurs de la nature: ils suggèrent que les animaux vivent leur vie heureux dans les bois et dans la campagne et que la ville, quant à elle, ait vocation à accueillir l'urbanité qu'elle ne partage pas avec les sangliers!

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** La motion de M. Georges Breguet et de M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan, je la fais mienne, parce que je trouve que c'est le rôle du Conseil administratif de préserver la faune sauvage, également en ville, Monsieur Froidevaux. Je pense qu'il faudrait renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse et à la commission de l'aménagement et de l'environnement, pour que Roger Beer et moi-même, nous vous donnions une information sur tout ce que nous avons fait et sur ce que nous allons entreprendre dans un avenir proche.

Nous pourrions aussi, si vous le voulez, Mesdames et Messieurs, envoyer cette motion à la commission consultative du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), présidée par Roman Juon, dans laquelle il y a des représentants de tous les partis politiques du Conseil municipal, mais aussi des associations de protection de la nature et des associations de quartier de la ville. Il serait intéressant d'entendre ce qui se fait en ville depuis un certain nombre d'années.

Depuis que la chasse a été, heureusement, interdite dans le canton de Genève, il y a à peu près vingt-cinq ans, il est vrai que nous avons dans nos parcs beaucoup plus de faune qu'auparavant. Par exemple, savez-vous qu'il y a une tanière de renarde au parc La Grange et que les jardiniers du SEVE préservent cette renarde qui, il y a quelques mois, a eu des petits? Je pourrais vous donner moult exemples. Il n'y a pas seulement ces oiseaux que M. Breguet a montrés, qui sont ici malheureusement empaillés, mais il y a beaucoup d'oiseaux qui avaient disparu de nos parcs auparavant et qui, heureusement, réapparaissent.

Avec mon collègue Christian Ferrazino et son département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, nous avons lancé plusieurs opérations. Par exemple, à Moillebeau où on va créer un jardin impressionniste qui sera terminé, je pense, ce printemps. Il y aura un étang avec des grenouilles, mais cela pose déjà des problèmes, puisque nous avons reçu une pétition de quelques habitants qui, lisant peu Aristophane, se plaignent déjà du bruit des grenouilles...

Les commissions pourront se rendre à l'ancienne école d'horticulture de Châtelaine où le SEVE, avec le Muséum d'histoire naturelle, a recréé un espace sauvage. Je m'y suis rendu avec Roger Beer, des responsables du Muséum d'histoire

naturelle, des représentants du WWF (World Wildlife Fund) et de Pro Natura. En quelques semaines, Mesdames et Messieurs, des espèces qui avaient disparu du canton et qu'on trouvait dans la région de Neuchâtel, du Jura bernois, sont apparues à Châtelaine. C'est tout à fait impressionnant; la nature a heureusement repris ses droits à cet endroit. C'est un exemple, Monsieur Breguet, de réalisation liée à votre motion.

Je peux aussi vous dire que nous avons donné des ordres au SEVE depuis quelques mois pour l'utilisation d'engrais phytosanitaires, respectueux de la nature. Egalement, l'utilisation de coccinelles a fait que des petites espèces qui étaient en train de disparaître dans notre ville et qui sont utiles pour l'environnement sont réapparues. Il y a quelques semaines, M. Deshusses nous avait fait un couplet sur les hannetons – à la veille des élections – qui ne sont pas très utiles à la nature, mais d'autres espèces qui étaient en voie de disparition sont très utiles.

Je peux vous dire que les coccinelles qu'on utilise, par exemple, pour remplacer certains insecticides dans des arbres au-dessus de tea-rooms ou de jardins, pour préserver nos citoyennes et nos citoyens, afin qu'ils ne reçoivent pas, en cas de pluie, des résidus chimiques, ont vraiment eu des effets extrêmement bénéfiques sur la cohabitation avec d'autres espèces qui sont, je le répète, revenues en ville de Genève.

Voilà ce que je voulais dire, je pourrai vous donner plus d'informations avec mon collaborateur, Roger Beer, lors d'une séance de commission. En tout cas, Monsieur Breguet, je vous félicite d'aller dans ce sens. Nous essayons aussi, avec certains représentants d'associations qui luttent pour l'environnement et pour la nature, de réhabiliter certaines espèces sur les berges du Rhône, car ces dernières années on a constaté malheureusement beaucoup d'atteintes à la fois à la flore et à la faune sur les rives et les berges du Rhône.

**Le président.** Chers collègues, j'ai encore six orateurs inscrits. A 23 h, je vous ferai voter pour savoir si vous voulez arrêter les travaux ou si vous voulez poursuivre les débats sur cette motion jusqu'au bout... (*M. Vaissade demande la parole.*) Monsieur Vaissade, vous avez la parole.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président, de me donner la parole, car je ne pourrai pas être présent samedi. Je voulais intervenir maintenant, puisque M. Breguet, dans son intervention, sollicite les services du Muséum d'histoire naturelle. Il est évident, et cela a été dit, que la nature à Genève se trouve quand même dans une assez bonne situation, si ce n'est une situation idéale, avec les grandes surfaces vertes que vous avez citées. J'ajouterai

aussi que le Petit-Lac, y compris la rade, dont vous n'avez pas parlé, est un milieu protégé non seulement ici, mais au niveau national. Vous savez que c'est un paradis pour les oiseaux migrateurs et pour tous les oiseaux aquatiques. En général, on peut considérer que la faune sauvage, puisque c'est de celle-ci que vous parlez, se porte bien à Genève et que nous avons une très grande diversité des espèces. Monsieur Froidevaux, je n'ai pas vu de renards à Confédération-Centre, car à partir du moment où le centre de la ville est bien construit, bien investi, les renards n'y vont pas.

Maintenant, j'aimerais parler de l'inventaire que vous réclamez, inventaire qui n'existe pas au niveau global. Nous n'avons pas d'inventaire sur cette richesse de la faune à Genève. J'aimerais rappeler que plusieurs actions ont été menées en ville de Genève, notamment dans le cadre de l'Agenda 21. Puisque votre motion concerne l'Agenda 21 de la Ville de Genève, elle ne peut être traitée que dans les services qui s'occupent de l'environnement, de la protection de la nature et des espèces. Je rappellerai que des mesures concrètes ont déjà été prises, par exemple, le remplacement de la lumière blanche des lampadaires par de la lumière jaune, qui est beaucoup moins attractive et nuisible pour les insectes, les papillons nocturnes et autres. Il y a eu une augmentation de la diversité botanique, M. Tornare le disait tout à l'heure, en particulier dans les espaces verts de la ville de Genève, aussi bien ceux gérés par le SEVE que ceux gérés par le Jardin botanique. Il y a eu également une réflexion intense sur le verdissement des surfaces, cela a été relevé, mais malheureusement il y a certaines surfaces où on ne peut pas intervenir directement, ce sont les surfaces qui sont très densifiées, bétonnées ou bitumées. Là, il faudra, à un moment donné, prendre des mesures autres que celles qui sont proposées dans cette motion.

J'aimerais aussi rappeler notre soutien au travail du Centre de coordination pour l'étude et la protection des chauves-souris. Son siège est au Muséum et c'est un important travail qui est fait. Nous apportons aussi un soutien à la publication de la nouvelle édition des oiseaux nicheurs du canton, qui est en préparation. Tout cela va donc dans le sens que vous demandez. Il y a aussi toutes les actions et les études du Service cantonal de la faune. C'est un service très important qui applique les différentes lois en matière de protection de la nature et du paysage, de protection des mammifères et des oiseaux sauvages. Ce sont des lois importantes qui sont appliquées par les services cantonaux.

Concernant l'inventaire que vous nous demandez, comme vous avez parlé aussi bien des invertébrés que des vertébrés, je tiens à vous dire que si vous voulez inclure les invertébrés nous n'y arriverons pas, c'est hors de portée. Nous pouvons faire un effort pour les vertébrés, mais s'il faut inclure les invertébrés, il sera impossible de répondre à votre motion dans un délai raisonnable. Je tiens à dire cela en préambule, nous pourrions en reparler en commission si cette motion est renvoyée en commission.

Le Muséum d'histoire naturelle fournit un intense travail dans ce domaine. Votre motion est tout à fait appropriée, car on peut envisager encore d'autres mesures, en particulier de ne pas abattre les vieux arbres qui peuvent constituer des niches pour toutes ces espèces. Enfin, quand on parle de faune sauvage, il ne faut pas penser aux espèces agressives mais aux espèces qui vivent dans notre région, à proximité de la ville, qui ne sont pas forcément des prédateurs et que nous n'avons pas à chasser. C'était une précision à l'intention de M. Froidevaux. En conclusion, nous sommes d'accord de venir en commission pour vous présenter ce qui se fait, mais je vous répète que pour les invertébrés nous ne pourrions pas faire d'inventaire.

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical trouve que cette motion soulève des aspects intéressants, qui préoccupent aussi une partie de notre population. Nous suivrons la proposition de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, d'autant plus que nous avons un éminent collègue radical, à une certaine époque, qui était un ardent défenseur du gypaète barbu. Nous allons donc prendre le relais de M. Mouron qui a défendu pendant près de quatorze ans cet oiseau en voie de disparition!

En guise de boutade, je me demande, avec ce qu'on a vu ce soir, si la commission ne devrait pas aussi se pencher sur quelques spécimens de la faune agressive, semisauvage, voire sauvage, qui se trouvent dans cette salle et qui mériteraient amplement d'être préservés, ou même d'être empaillés au Muséum! (*Rires.*)

**M. Roman Juon (S).** Le Parti socialiste entre dans le concert d'enthousiasme sur cette motion, il l'acceptera et la renverra à la commission sociale et de la jeunesse. M. Tornare a expliqué tout à l'heure qu'il y avait aussi une commission consultative du SEVE, où chaque parti est représenté, qui se fera un plaisir d'étudier cette motion, puisque M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan fait aussi partie de cette commission.

A tout hasard, je glisse un mot concernant le problème canin, sans oublier les rats et les pigeons, qui font aussi partie de cette faune. Concernant les pigeons, je me permettrai de vous en reparler en temps voulu.

**M. René Grand (S).** Je suis étonné que M. Froidevaux connaisse si mal notre ville. Je me suis promené au bord du Rhône et j'ai pu voir que tout un aménagement a été fait au bord du Rhône, près du nant Cayla où, effectivement, on essaye de préserver la faune, notamment les poissons. On nous a bien expliqué, lors d'un

Forum de Saint-Jean, toutes les ressources qui sont à disposition pour pouvoir préserver cette faune. Il est donc évident que, sur son territoire, la Ville a beaucoup de possibilités pour préserver la faune sauvage.

Pour terminer, j'ai une remarque qui est un peu dans la ligne de la boutade de M. Dossan. Quand j'ai lu que dans cette faune sauvage on peut trouver des carnivores: renards, fouines, etc., je me suis demandé si ces prédateurs n'habitaient pas dans les banques de la Confédération!

*(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)*

**M. Georges Breguet (Ve).** J'aimerais remercier le Conseil administratif pour son début de réponse. On voit qu'une motion peut déjà être attentivement lue dès le moment où elle est déposée – nous avons déposé celle-ci depuis plusieurs mois. Je trouve que la Ville a tout à fait raison d'aller dans cette direction et je me rallie à l'idée de renvoyer la motion en commission.

Concernant les invertébrés, j'aimerais juste faire une petite remarque. Il serait quand même un peu dommage que l'on n'étudie pas la possibilité de préserver quelques papillons dans notre ville, parce qu'ils font vraiment partie des invertébrés que l'on a plaisir à rencontrer.

**M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI).** Si le milieu des animaux doit être le plus loin possible des hommes, comme vient de dire un intervenant, il serait aussi utile de dire que le milieu des animaux est, lui, perturbé par l'homme, par le VTT, les *raves parties* dans les forêts, les motocross, les chasseurs hurleurs qui bouleversent le calme et le milieu qui est celui des animaux ou qui devrait être le leur. Qui vole la tranquillité et l'équilibre de la nature? Est-ce le renard et les autres animaux qui se rapprochent de nos villes, ou est-ce l'homme qui ne sait plus rien respecter, parce que non éduqué au respect des bêtes et de la nature? Il serait temps de se poser la question: qui vole qui, qui envahit qui?

L'homme est un destructeur et est sans pitié pour le sort des bêtes, parce que l'homme s'emmerde s'il ne peut pas faire du bruit, hurler et détruire, voir l'indifférence des humains vis-à-vis des conditions faites aux animaux. Il faut se réveiller et réapprendre à regarder, à respecter, à comprendre et aimer toutes ces bêtes qui nous entourent et les accepter. Elles étaient là avant que nous venions sur terre, nous, les êtres supérieurs, foutre en l'air l'équilibre de cette nature et de cette terre qu'on devrait partager entre tous les éléments vivants qui l'habitent.

Il faut absolument soutenir une telle motion. Je rappellerai encore qu'il n'y a pas de bons ou de mauvais animaux, mais plutôt de bons et de mauvais humains!

*M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).* Il y a aussi du bon et du mauvais langage...

**M. Damien Sidler (Ve).** J'interviens suite à l'intervention de M. Froidevaux. Si celui-ci maîtrise certainement très bien les lois, je pense que dans le domaine de l'environnement il peut encore améliorer ses connaissances. Effectivement, si le rôle des animaux sauvages est de vivre le plus loin des hommes, il faut savoir que l'homme se rapproche de plus en plus des habitats qui sont ceux des animaux, comme l'a dit M<sup>me</sup> Nerny. On assiste à cette expansion du milieu urbain à Genève comme partout.

Actuellement, nous faisons face à cette densification, qu'il est encore possible de maîtriser. D'ailleurs, nous en avons eu un exemple à la commission de l'aménagement et de l'environnement où nous avons étudié une densification entre la descente du Bout-du-Monde et l'Arve, au bout de Champel. Cette densification-là pose un problème par rapport au retour du castor dans l'Arve. A mon avis, si on agit maintenant, on peut tout à fait trouver des mesures qui permettent de faire cohabiter les humains sur ces espaces-là et le castor dans l'Arve.

Je pense que ce sont des mesures et des concepts qui peuvent être intégrés dans notre façon d'aménager le territoire urbain. Il ne faut pas négliger cela. Il faudrait penser à des réseaux, notamment des liaisons entre les espaces verts de la ville pour la faune terrestre. Ce n'est pas grand-chose, mais quand on analyse cela avec une carte, on se rend vite compte qu'on peut créer des réseaux pouvant être très utiles à la faune terrestre. On peut aussi créer des espaces relais beaucoup plus conviviaux pour les oiseaux, qui ont effectivement un avantage sur la faune terrestre, c'est qu'ils peuvent se déplacer d'un point à un autre de la ville. On peut tout à fait aménager ces espaces pour les rendre conviviaux.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, l'Arve et le Rhône longent le territoire de notre ville et ce sont des cours d'eau qui sont des liens très importants pour toute la faune piscicole et pour les castors.

Bien que cela ne soit pas l'avis de la majorité ce soir, puisque tout le monde propose un renvoi à la commission sociale et de la jeunesse, pour ma part je pense qu'on devrait renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Si la motion est renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse, la commission de l'aménagement et de l'environnement devrait en tout cas se soucier des résultats, parce que c'est à elle d'intégrer ces principes, ces concepts d'aménagement dans ses délibérations.

**M. Jacques Finet** (DC). Le Parti démocrate-chrétien, voyant tous les aspects positifs de cette motion, est tout à fait prêt à appuyer son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse. Je dois dire qu'il se réjouit particulièrement d'apprendre l'utilisation de coccinelles comme insecticide, parce que, en tant que démocrates-chrétiens, nous ne pouvons qu'être ravis de l'utilisation des bêtes à bon Dieu!

**Le président.** La parole est à M. Lescaze... (*Le micro de M. Lescaze ne fonctionne pas.*) Monsieur Lescaze, je vous prie de changer de place.

**M. Bernard Lescaze** (R). C'est bien difficile de parler lorsque même le matériel s'abîme et il faudra peut-être aussi protéger cette salle de la vétusté! J'aimerais simplement dire que le problème qui est soulevé ici par la motion de M<sup>me</sup> Ischi Kaplan et de M. Breguet est un problème important et que, en tant que radical, on peut se féliciter qu'on protège les castors!

J'aimerais ici rendre hommage à M. André Hediger qui, le premier, lors de son élection, il y a bientôt seize ans, a répondu favorablement à une demande que je lui avais faite qui était très importante pour la protection de la faune naturelle dans cette ville. C'était une mesure toute simple, qui ne coûtait pas un centime, qui ne nécessitait pas de longues études, à savoir de repousser d'un mois la taille des haies en ville, afin de favoriser la nidification des oiseaux, car, par un phénomène un peu incompréhensible – mais sans doute qu'à ce moment-là on ne se souciait guère de l'écologie – il y a seize ans, les propriétaires privés comme les jardiniers de la Ville taillaient les haies un mois avant le reste du canton, ce qui empêchait la nidification des merles, des geais chers à M. Breguet – il nous a heureusement épargné les plumes du paon! – et d'autres oiseaux.

En conclusion, pour être bref, je pense que soit la commission sociale et de la jeunesse, soit surtout les services de la Ville devraient malgré tout étudier le problème de cette faune nouvelle qui se substitue à la faune ancienne. Par exemple, l'invasion de certaines tortues d'eau de Floride ou d'ailleurs, ou celle des petits écureuils noirs qui, parce qu'ils sont plus agressifs que les écureuils roux, petit à petit font reculer l'écosystème des écureuils roux, que nous voyons de moins en moins.

Je crois qu'au-delà de toutes sortes d'aspects anecdotiques cette motion est extrêmement importante; j'en remercie les auteurs et je souhaite que la commission sociale et de la jeunesse la traite vite, car il y a des mesures peu coûteuses de développement durable que la Ville peut prendre, et il faut les prendre très rapidement.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Deux mots pour dire que nous rejoignons les propos de M. Sidler et pensons aussi que la commission dans laquelle cet objet devrait être renvoyé est la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

*Mis aux voix, le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

## 8. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu la pétition suivante:

- P-74, «Des locaux au Clos Voltaire pour les habitants du quartier Délices-Voltaire».

Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions.

## 9. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons également reçu les motions suivantes:

- M-335, de *M<sup>me</sup> Renate Cornu* et *M. Jean-Pierre Oberholzer*: «A Noël, allons voir les artistes genevois!»;
- M-336, de *MM. Jacques Finet, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Didier Bonny*, *M<sup>mes</sup> Alice Ecuillon, Alexandra Rys* et *Odette Saez*: «Trouvons un emplacement convenable pour le manège construit par Copyrart»;
- M-337, de *M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Annina Pfund, Sandrine Salerno*, *MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Olivier Coste, René Grand* et *Jean-Louis Fazio*: «Sous le bitume les jardins».

**10. Interpellations.**

Néant.

**11. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je lève la séance et vous donne rendez-vous samedi 23 novembre à 8 h.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	2802
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	2802
3. Motion de M <sup>mes</sup> Alice Ecuivillon, Liliane Johner, Catherine Hämmerli-Lang, Sophie Fischer, Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Christian Zaugg et André Fischer: «Maison de vacances pour personnes âgées La Nouvelle Roseraie (M-308).....	2802
4.a) Motion de M <sup>mes</sup> Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Guy Dossan, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une gestion objective de la propreté urbaine» (M-309) .....	2810
4.b) Motion de MM. Jean-Marc Guscetti, Pierre Reichenbach et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour une gestion dynamique de la propreté en ville de Genève» (M-318) .....	2811
5. Motion de M <sup>me</sup> Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer et Pierre Maudet: «Pour un musée des transports à Genève» (M-310) ...	2832
6. Motion de M. Michel Ducret: «Pour un aménagement vert du square de Sainte-Clotilde» (M-311) .....	2836
7. Motion de M. Georges Breguet et M <sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan: «Notre ville abrite une faune sauvage, celle-ci mérite notre protection!» (M-312).....	2839
8. Pétitions .....	2850
9. Propositions des conseillers municipaux .....	2850
10. Interpellations .....	2851
11. Questions écrites .....	2851